

Il est prisonnier en France depuis 1984



LIBEREZ

Georges Ibrahim Abdallah, communiste libanais, militant de la cause palestinienne

GEORGES

Sa libération dépend de nous tous et toutes. Solidarité et mobilisation internationale !

ABDALLAH

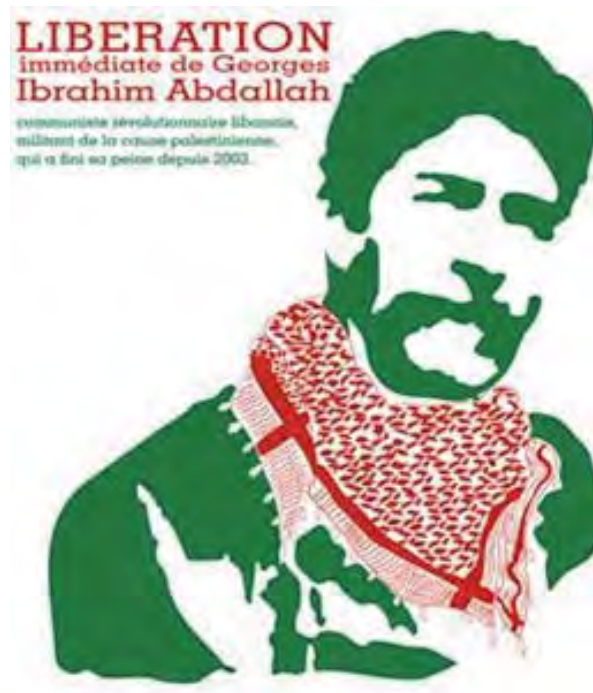
الحرية لجورج عبد الله

Collectif pour la Libération de Georges Ibrahim Abdallah

<http://liberonsgeorges.over-blog.com>

Sommaire

	Pages
Présentation du dossier	3
Chronologie abrégée	4
Qui est Georges Ibrahim Abdallah ?	5
Déclarations de Georges Ibrahim Abdallah	7
Plaidoirie de Jacques Vergès - 09/07	15
Question de Patrick Braouezec à l'Assemblée Nationale - 18/11/08	22
Plate-forme du Collectif CLGIA	23
Quelques initiatives du Collectif	25
Intervention de Georges Labica au meeting du 06/10/06	27
Communiqué du Collectif pour la Conférence Paris III - 01/07	29
Conférence de Presse du 25/03/09	31
Intervention d'Alima Boumediene - conférence de Presse du 25/04/09	32
Message d'Alain Gresh - meeting du 15/05/09	33
Message BDS au rassemblement du 24/10/09	34
Conférence de Beyrouth - 29/04/10	35
Déclaration de Beyrouth - 29/04/10	37
Messages de Marwan Barghouti et de Ahmad Saadat - 29/04/10	38
Rassemblement à Beyrouth - 30/04/10	39
Quelques tracts du Collectif	41
Vœux de la famille Abdallah aux autorités libanaises - 12/08	47
Lettre de Gérard Spitzer - <i>Le Monde</i> du 07/03/87	49
Une réflexion de Robert Pandraud	50
Article de Xavier Frison - Politis n° 922	51
Interview d'un membre du Collectif - Politis n° 922 du 19/10/06	52
En première page de <i>La Dépêche</i> du 02/12/09	53
Adresses	55



Georges Ibrahim Abdallah

**combattant communiste libanais
détenu en France depuis 1984**

Ce dossier, réalisé en juin 2010 dans le cadre de la Campagne internationale pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, rassemble des textes et des documents utiles pour développer la solidarité. Il reflète en même temps l'action menée parmi d'autres par le Collectif CLGIA depuis sa création en 2004.

GEORGES IBRAHIM ABDALLAH

Chronologie abrégée

- Né le 2 avril 1951, à Kobayat, dans le Nord du Liban.
- Arrêté le 24 octobre 1984 à Lyon.
- Juillet 1986 : condamné à 4 ans de prison
- Mars 1987 : condamné à perpétuité par un tribunal anti-terroriste.
- 1999 : fin de la peine de sûreté assortie à sa condamnation.
- Novembre 2003 : la juridiction de Pau autorise sa libération. Appel.
- Janvier 2004 : libération refusée.
- Février 2005 : nouvelle demande de libération conditionnelle rejetée. Appel.
- Février 2006 : appel rejeté.
- Février 2007 : nouvelle demande de libération conditionnelle refusée en octobre. Appel.
- Décembre 2007 : examen de la demande. Décision prévue en janvier 2008, puis repoussée en avril.
- 25 février 2008 : loi sur la rétention de sûreté.
- Août 2008 : six semaines au CNO (Centre national d'Observation) à la prison de Fresnes. Examen du dossier prévu en janvier 2009.
- 22 janvier 2009 : avis défavorable de la commission pluridisciplinaire.
- Audience repoussée au 26 mars. Délibéré au 5 mai.
- 5 mai 2009 : libération refusée.
- 1er décembre 2009 : procès à Tarbes pour refus d'un prélèvement d'ADN en juin 2008. Condamnation à 3 mois de prison. Appel.
- 18 février 2010, procès en appel à Pau. Décision attendue pour le 1er avril, repoussée au 20 mai.
- 20 mai 2010 : relaxe prononcée.
- 25 mai : le ministère public se pourvoit en cassation.



Qui est Georges Ibrahim Abdallah ?

Né le 2 avril 1951 à Kobayat, dans le nord du Liban, Georges Abdallah a grandi dans ce pays à une époque où la crise structurelle de l'entité libanaise devenait de plus en plus insurmontable. C'est l'époque où pour conjurer tout changement et contrer la radicalisation du mouvement des masses populaires et de la jeunesse, la bourgeoisie n'hésita pas à pousser vers la guerre civile confessionnelle. L'affirmation de la réalité révolutionnaire palestinienne sur le devant de la scène régionale et libanaise a démultiplié la portée des diverses initiatives de luttes sociales fleurissant au début des années 70. A la veille de l'éclatement de la guerre civile de 1975 la crise du système a changé de nature et la portée des enjeux. Les « ceintures de la misère » autour de Beyrouth, les villes et les villages du Sud et les camps de réfugiés aux abords des principales villes incarneront dès lors et pour de longues années les enjeux locaux, régionaux et internationaux du mouvement révolutionnaire...

Cette réalité de lutte, de résistance et de sacrifice a construit la conscience politique de Georges Abdallah et déterminé son engagement révolutionnaire. Tout naturellement, il choisit la résistance face aux massacres de masse perpétrés par les bourgeois confessionnalistes de tout bord et leurs alliés israéliens et franco-américains. La Quarantaine, Naba'a, Tal Azza'atar, Sabra et Chatila et combien d'autres tueries sont restées dans nos mémoires.

Georges Abdallah commence son engagement politique dans les rangs du Parti National Social Syrien (PNSS) pour rejoindre ensuite la résistance palestinienne, en adhérant au Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP). Il est blessé lors de la résistance à l'invasion sioniste du Sud Liban en 1978. Contre la barbarie sioniste et impérialiste États-Unienne, plusieurs organisations de combattants libanais et arabes décident de mener la lutte de résistance en frappant les intérêts impérialistes et sionistes dans le monde entier. C'est le cas des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises (FARL), entrées en action en Europe.

Parmi les principales opérations attribuées aux FARL en France : l'exécution le 18 janvier 1982 du colonel Charles Ray, attaché militaire à l'ambassade États-Unienne et l'exécution le 3 avril 1982 de

Yakov Barsimantov, responsable du Mossad et secrétaire en second à l'ambassade sioniste à Paris.

Les autorités françaises arrêtent Georges Abdallah le 24 octobre 1984 à Lyon. Son incarcération est motivée par la détention de vrais-faux papiers d'identité : un passeport délivré légalement par les autorités algériennes. L'État français s'engage auprès du gouvernement algérien à le libérer rapidement.

Georges Abdallah est condamné à quatre années de détention le 10 juillet 1986, pour détention d'armes et d'explosifs. Il refuse le procès mais n'interjette pas appel.

Cependant les autorités états-uniennes exercent des pressions directes sur le gouvernement français afin qu'il ne soit pas relâché. Les États-Unis d'Amérique se constituent partie civile dans le procès et le président américain Reagan en personne aborde le sujet lors d'une rencontre avec le président français Mitterrand. Les pressions sionistes ne manquent pas non plus.

Finalement, le gouvernement français ne respecte pas l'engagement pris auprès des autorités algériennes. Entre temps, en 1985-1986, des attentats faisant de nombreuses victimes (13 morts et plus de 300 blessés) sont commis à Paris. Ils sont revendiqués par le CSPPA (Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques Arabes). Celui-ci exige la libération d'Anis Naccache(1), de Varoudjian Garbidjian(2) et de Georges Abdallah.

Ces attentats ont probablement été commis par un réseau financé par l'Iran pour faire payer à la France son soutien à l'Irak dans la guerre contre l'Iran.

C'est dans ce contexte, alors que Georges Abdallah est incarcéré depuis plus d'un an, que la Direction de la surveillance du territoire (DST) annonce la « découverte » d'une arme dans un appartement loué en son nom, prétendant que celle-ci avait été utilisée dans l'attentat contre le colonel Charles Ray et l'agent Yakov Barsimantov.

En mars 1987, les autorités françaises jugent une seconde fois Georges Ibrahim Abdallah sur la base de cette saisie miraculeuse. Un verdict de condamnation à perpétuité est prononcé bien que le procureur général n'ait requis qu'une peine de dix ans d'emprisonnement.

En prison, Georges Abdallah continue à défendre la cause des peuples opprimés. C'est ainsi qu'il adhère à la Plate-forme du 19 juin 1999 qui réunit dans une communauté de lutte une centaine de prisonniers révolutionnaires, communistes, anarchistes, antifascistes et anti-impérialistes, et qu'il participe aux grèves de la faim de solidarité avec les prisonniers révolutionnaires en Turquie.

En août 2002, en solidarité avec les prisonnières palestiniennes détenues à Neve Tirza, en grève de la faim pour dénoncer les humiliations quotidiennes dont elles font l'objet dans les geôles sionistes, Georges Ibrahim Abdallah et plusieurs dizaines de prisonniers détenus à Moulins refusent le repas de l'administration pénitentiaire.

En novembre 2003, la juridiction régionale de libération conditionnelle de Pau autorisait sa libération. Sur ordre de Dominique Perben, Ministre de la justice, le procureur général de Pau fait appel de cette décision. La juridiction nationale de libération conditionnelle rend son verdict le 15 janvier 2004, décidant le maintien en prison de Georges Abdallah.

Il présente une nouvelle demande de libération conditionnelle, en février 2005. Le Tribunal de Grande Instance de Tarbes, présidé par le même juge qui avait statué positivement à la première demande de libération en 2003, rejette cette nouvelle demande en septembre 2005.

L'appel de cette décision, introduit par Georges en septembre 2005, est rejeté en février 2006.

Le déroulement de l'examen de sa dernière demande de libération conditionnelle, qui aura duré deux ans et trois mois, est une illustration de l'acharnement judiciaire pour raison politique contre Georges Abdallah.

Le 6 février 2007, Georges Ibrahim Abdallah dépose une nouvelle demande de libération conditionnelle. Après deux reports de date cette demande de libération est refusée en octobre 2007. L'un des motifs évoqués est que Georges Abdallah continue d'être, selon la DST, « une menace pour la sécurité » de la France et que « ses convictions anti-impérialistes et anti-israéliennes sont restées intactes ». Georges Abdallah fait appel.

En décembre 2007 a lieu l'examen en appel de la demande. La décision annoncée une première fois pour janvier 2008 est reportée en avril 2008. Entre-temps la loi du 25 février 2008 sur la rétention de sûreté entre en application. En avril 2008, la justice décide d'appliquer rétroactivement la nouvelle loi et envoie, en août 2008, Georges Abdallah au Centre national d'observation de Fresnes pour une période de six semaines à l'issue de laquelle une commission pluridisciplinaire devra donner son avis. En décembre 2008, il est notifié à Georges Abdallah que son dossier sera étudié le 22 janvier 2009. Le 8 janvier 2009 l'audience est de nouveau reportée au 26 mars 2009.

Peu de temps avant l'audience, la commission pluridisciplinaire rend son avis, défavorable, au motif que Georges Abdallah "a des convictions politiques intactes et très solides". Le 26 mars, la chambre de l'application des peines de la cour d'appel de Paris a finalement réexaminé la demande de Georges Abdallah et a mis en délibéré sa décision au 5 mai 2009.

Le 23 avril 2009, le ministre libanais de la justice, Ibrahim Najjar remet à son homologue française, Rachida Dati, en visite officielle au Liban, un dossier sur Georges Abdallah.

Et les péripéties judiciaires continuent.

Le 1er décembre 2009, Georges Abdallah est convoqué à comparaître devant le tribunal de Tarbes pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement de son ADN à Lannemezan en 2008. Au cours de ce procès des plus expéditifs, Georges rappelle que ce prélèvement biologique avait déjà été effectué en 2003. Verdict : trois mois d'emprisonnement. Georges fera appel.

Le 18 février, Georges Abdallah a comparu devant la Cour d'Appel de Pau et a souligné que son ADN devait être depuis longtemps déjà enregistré par la DST, la CIA et le Mossad. Mais le ministère public a affirmé qu'elles ne figuraient pas dans les fichiers de la Justice a requis la même peine.

La décision, attendue pour le 1er avril, a été donnée le 20 mai : la relaxe a été prononcée.

Cinq jours après, le ministère public se pourvoit en cassation.

Il fallait certainement éliminer toute possibilité que la décision du 20 mai fasse jurisprudence, afin que cette loi liberticide continue de s'appliquer aux prisonniers, à tout interpellé, à tous les opposants à la soumission volontaire.

Juin 2010



Georges Ibrahim Abdallah Déclaration au procès du 26 février 1987

Madame, Monsieur.

Qu'un combattant arabe soit jugé par une Cour Spéciale en Occident, rien de plus normal. Qu'il soit traité de criminel et de malfaiteur, rien de vraiment nouveau, déjà les "bandits de l'Aurès"(1), les "terroristes" de Palestine, ainsi que les "fanatiques lépreux" d'Ansar et Khiam (2) ont été l'objet de ces honorables qualificatifs. Ils rappellent à tous ceux qui ont la mémoire courte le patrimoine de votre justice occidentale ainsi que votre civilisation judéo-chrétienne.

Mais que le criminel yankee (3), bourreau de tous les déshérités de la terre, soit, en plus, le représentant des prétendues victimes devant vous, il y bien de quoi alors s'abstenir de tout commentaire sur la nature de votre Cour ainsi que sur la tâche qui lui est assignée.

Si, de prime abord, le représentant de l'entité sioniste semble manquer à la scène, bien évidemment, ce n'est ni par pudeur ni par discrétion de votre part ; c'est pour la simple raison que cette entité n'est qu'une tête de pont occidentale, c'est une base opérationnelle des chiens de garde impérialistes, c'est un modèle miniaturisé de ce que nous réservent vos patrons à travers leur stratégie d'anéantissement et de balkanisation (4). Il va de soi que devant votre Cour, cette entité est déjà représentée : si ce n'est par son patron yankee, ce sera par son homologue l'avocat général.

Ne pas commenter la nature de votre Cour ne veut nullement dire cautionner son illégitimité, sans occulter non plus sa parfaite légalité qui illustre à juste titre le gouffre qui sépare votre monde légal de notre monde réel ; représentation authentique de la paix instaurée par votre système, maintenue par l'anéantissement de millions d'hommes dans nos régions des périphéries.

En dépit des souffrances de tous les peuples de la terre, vos patrons imposent la paix et la légalité de leur système criminel dont la guerre fait partie intégrante ; mais vous vous trompez si vous espérez que la guerre ne dépassera jamais plus les régions des périphéries.

Quarante ans après la libération de Paris, on voit persister dans votre pays une référence quasi obligée de tous vos patrons aux années d'occupation, référence mystifiante, larmoyante et vantarde ; elle occulte d'une part la lâcheté de tous ceux qui se foutaient des porteurs de l'étoile jaune, et qui n'ont découvert leur virilité qu'en soutenant les escrocs qui exploient les terribles souvenirs d'Auschwitz et d'autres crimes de votre système ; et d'autre part, **elle occulte aussi les raisons des actions illégales de ces "terroristes lépreux" de l'Affiche Rouge (5) et de leurs camarades qui sauvaient l'honneur de votre pays en se battant héroïquement contre l'ordre des criminels et de leurs fantoches. Ils se sont battus ici en France et ailleurs. Ils attaquaient là où ils pouvaient, foulant aux pieds toute légalité qui entravait leur légitime combat.** Quatre ans d'occupation de votre hexagone ont mis en lumière la criminelle légalité de votre système impérialiste et ont comblé d'honneur tous ceux qui s'étaient attachés à la légitimité de le combattre. Certes, ces "lépreux terroristes" n'étaient pas très nombreux et les généraux "Massu" (6) ne figuraient pas à titre d'exception dans leur mouvement, mais cela ne nous empêche pas d'espérer voir ressurgir de "nouveaux lépreux", beaucoup plus nombreux, dont le mouvement soit dépourvu des "Massu" et qui s'engagent dans le même combat des "pestiférés" du Moyen et Proche-Orient, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique centrale pour mettre un terme à la légalité de votre paix garantie par la stratégie d'anéantissement de vos patrons dans nos régions périphériques. Heureusement, l'actualité ne dément pas nos espoirs.

Bien sûr, vous n'êtes pas ici pour parler politique, c'est clair, vous êtes ici simplement pour juger des actions qui ont perturbé la paix de votre ordre ; pour connaître le sens de cette paix "apolitique", rien de mieux que de se référer à un de vos sages patrons, un des garants de vos institutions [Mitterrand]. À la veille d'une de vos agressions contre notre

peuple, ne déclarait-il pas : « Cette paix est mieux défendue par la guerre que nous faisons que si nous laissons aller les choses, elle est mieux préservée par notre action que par notre inaction ».

C'est cette paix, Messieurs, la paix des cimetières, que menacent les actions que vous prétendez juger. C'est la continuité de la guerre d'extermination perpétrée par Reagan, le leader de votre ordre, qui est menacée. C'est à la guerre impérialiste que votre Cour se donne le droit de faire un procès.

Non, Messieurs, votre Cour est loin d'être apolitique. Non, Messieurs, votre procès loin d'être légitime s'inscrit sur le drapeau légal de la guerre impérialiste menée contre notre peuple, balayant par là même les bonnes intentions de ceux qui jouent les bons offices auprès de vos patrons, ainsi que les illusions de ceux qui ont cru hypocritement que la vipère change de nature en changeant de peau.

Avec quelle sérénité et quelle indépendance prétendez-vous juger des actes de guerre en les isolant du processus général de l'agression impérialiste perpétrée contre notre peuple ? Dans quelle mesure, vous, représentants de l'impérialisme français, n'êtes-vous pas impliqués dans cette guerre ? De quel cynisme doit être doté le représentant du criminel Reagan pour se présenter en victime et partie civile à Paris au moment où l'US Navy (7) prépare l'assaut de Beyrouth et autres cités arabes ? Il faut avoir une certaine parenté avec Goebbels pour pouvoir faire avaler cette scène et qui d'autre que les instances impérialistes occidentales a droit à cette ordure de l'histoire et son infâme parenté !

Depuis bientôt plus de quarante ans, notre peuple subit les agressions de tout poil. Aucune arme ne fait défaut au champ d'expérimentation où notre peuple sert de cobaye. Du début du siècle jusqu'à nos jours, rien ne nous fut épargné par vos patrons, des plus infâmes conspirations aux plus criminels massacres. Anéantissement et balkanisation se conjuguent sous le drapeau mystificateur des droits de l'homme occidental. Anéantissement, les Américains et leurs chiens de garde sionistes se chargent actuellement de le perpétrer le plus cruellement possible. Balkanisation, vous occidentaux, Européens en l'occurrence, vous en êtes les architectes, les anges gardiens de sa continuité.

Notre pays, Messieurs, est occupé, notre peuple est déraciné. Les occupants, les agresseurs, sont des occidentaux blonds aux yeux clairs.

Ce ne sont pas des slogans de propagande, ce sont des femmes et des hommes en chair et en os éventrés, ce sont des gosses par centaines décapités. Chaque jour, il y a des morts, chaque jour il y a des avions qui bombardent et tuent, et des navires de guerre sèment la mort et la destruction. Chaque jour, vos colons ramassent de nouveaux otages, notre peuple des territoires occupés est otage et le reste est otage potentiel ou victime en puissance.

Certes, ni à Ansar ni à Ashkelon il n'y a de chambres à gaz, les bombes à dépression et autres fleurons de votre industrie en font la relève, et vos colons en sont parfaitement satisfaits, au moins jusqu'à maintenant. Tout se joue en fonction de la proportion des nouveaux colons que vous pouvez leur fournir ; mais tout se joue aussi en fonction de l'attachement de notre peuple à la légitimité de combattre l'ordre fournisseur de colons, votre criminel ordre. Bien sûr, à votre grande satisfaction, l'édifice de balkanisation remplit toujours ses fonctions ; aussi longtemps que les prostitués-marionnettes de vos proxénètes sont en place, ils y resteront, rassurez-vous, à court terme.

Messieurs, je ne suis pas ici pour attirer votre attention sur la cruauté des massacres perpétrés contre notre peuple ; vous n'êtes pas, d'ailleurs, tellement étrangers à ces massacres. Je ne suis pas ici non plus pour solliciter une condamnation du bourreau ; déjà les plus hautes instances internationales nous en ont fournies assez, mais hélas, ces paperasses ne nous ont pas servi à grand chose, ni en 1982, ni avant ni après, face aux fleurons de votre industrie meurtrière.

Je suis ici, Messieurs, pour vous demander simplement de bien vouloir laver vos mains maculées de notre sang et du sang de nos mêmes, avant de prétendre nous juger, car celui qui accepte de fouler aux pieds le sang de vingt-cinq mille morts tombés au Liban lors de l'invasion impérialo-sioniste de 1982 ne peut qu'être le complice direct de Reagan et de Begin dans leur guerre d'extermination contre notre peuple. Vingt-cinq mille morts en trois mois à l'honneur de votre paix, quarante-cinq mille blessés à l'honneur de votre justice. Quatre-vingt dix jours et Beyrouth tenue en champ d'expérimentation des armes américano-israéliennes et pourtant l'administration Reagan est victime et partie civile à vos yeux ! Bien sûr, rien d'anormal dans tout cela, en dépit de l'illusion débile de ceux qui prétendent déceler une possible impartialité de la France impérialiste et de sa justice.

C'est ça, l'ABC de votre justice, le fond de ce procès et de ces accusations qui, par ailleurs, ne me sont que des honneurs que je n'ai pas mérités. Si notre peuple ne m'a pas confié l'honneur de participer à ces actions anti-impérialistes que vous m'attribuez, au moins j'ai l'honneur d'en être accusé par votre Cour et de défendre leur légitimité face à la criminelle légalité des bourreaux, et je crie haut et fort : Foulons aux pieds toute entrave à la légitimité de notre combat. Foulons aux pieds la paix de tout ordre qui se manifeste chez nous en termes de "Paix en Galilée".

Je sais très bien que c'est cette position qui est à criminaliser, et c'est en fonction de cette tâche que votre justice est rappelée à l'ordre par l'administration Reagan. En toute "indépendance" et "impartialité" vous avez obéi à l'appel, et en toute sérénité je vous réponds au nom de ce que je représente ici : ou bien il y aura la paix pour notre peuple arabe, et sur toute la terre arabe, ou bien il n'y aura la paix pour personne et nulle part.

Bien sûr, les criminels yankees et leurs homologues socio-démocrates vont crier haro sur les "terroristes fanatiques", ils enfreindraient les lois de la paix impérialiste et les règles élémentaires de la "tolérance" occidentale orchestrée à la cadence des obus du [cuirassé] New Jersey et des F-16 quand ce n'est pas à la cadence de ceux des Super-Étendard et des Jaguar.

Bien sûr, les esprits "tolérants" et "démocrates" ont bien de quoi s'indigner devant la montée du "fanatisme" et du "terrorisme international", ils n'oublient jamais d'afficher leur "solidarité humanitaire" avec la résistance contre l'occupant à la seule condition que les victimes obéissent aux lois des bourreaux, à savoir que la guerre ne devra jamais plus dépasser les régions des périphéries et ne devra plus jamais perturber leur criminelle paix.

Tout aussi compréhensibles, les préoccupations et la fureur des "civilisés" chevaliers de l'Occident des "droits de l'homme" et de la "liberté" face à ces "barbares pestiférés" du Proche et Moyen-Orient. Comment ne pas comprendre leur inquiétude et leur déception : alors que tous les chefs-d'œuvre de leur civilisation sont exposés sous l'œil bienveillant de leurs "droits de l'homme" et de leur statue de la "liberté", partout sur la terre arabe - que ce soit à Maaraké ou à Zrarié, à Bir el Abd (8) ou à Sabra et Chatila (9), à Benghazi ou à Tripoli (10), pour ne pas en citer d'autres — toujours la même obstination chez ces "barbares", déception qui rappelle, par ailleurs, celle de vos ancêtres quand, pour la même mission "civilisatrice", ils étaient allés pour des prunes aux abords de Damas.

Cet Occident impérialiste judéo-chrétien que vous représentez, Messieurs, n'a pas à se plaindre beaucoup de "l'incompréhension" de ses valeurs par notre Orient périphérique et musulman — accusé et criminalisé, agressé et dominé. Certes, on n'est pas encore arrivés à concevoir des statues de la liberté à l'égal du New Jersey et de ses canons, ou des F-16 et de leurs bombes, mais ne faut-il pas reconnaître qu'on est arrivés à les recevoir comme il se doit !!! (11)

Certes, on n'a pas encore érigé dans vos villes des statuettes de la "liberté" comme celle érigée à Bir el Abed (à titre d'exemple) et signée de la main de Reagan, ayant pour matériel le modique chiffre des quatre-vingt corps carbonisés et déchiquetés, mais là-dessus, je peux vous assurer qu'on saurait bien vous imiter.

Bien sûr, votre indignation est bien claire à l'égard de notre "intolérance" d'orientaux arabes et musulmans, mais faut-il signaler qu'on a bien compris votre "tolérance" exprimée par excellence par Sharon et ses hordes à Sabra et à Ansar, par Begin et Shamir à Kfar Kassem et Deir Yassin (12) ; et nous sommes bien convaincus qu'elle ne se limite pas à l'aire arabe et musulmane. Elle se manifeste aussi cruellement tout au long des périphéries de votre système : de la Grenade à l'Afrique du Sud, des frontières nicaraguayennes à celles de l'Angola, du Salvador et du Chili à la Corée du Sud et de la Malaisie, là où il y a yankee, patron de votre ordre, ou ses laquais, il y a la mort et la destruction.

Et pourtant il est partie civile et victime à Paris, ou plutôt c'est pourquoi il peut se présenter en partie civile à Paris au lieu d'être accusé à Nuremberg (13).

Bien sûr, il n'y a pas de raison pour que le bourreau soit accusé, ses victimes ne sont en fin de compte que des Arabes, des Africains, des Asiatiques et des Latino-Américains ; et leur extermination n'est ni un délit ni un crime pour la justice occidentale.

C'est dans cet état d'esprit que la chambre d'accusation a établi ses prétendues charges irréfutables contre moi.

Il est déjà bien clair votre Cour que je n'ai nullement l'intention de commenter ces prétendues charges, vous signalant simplement que comparativement appliquées, telles qu'elles vous sont présentées par la chambre d'accusation, elles sont aussi irréfutables contre "Monsieur tout le monde" en France.

Je tiens simplement à signaler, à vous qui avez le droit légal de me juger ainsi qu'à tous ceux qui ont la légitimité d'en faire autant, le fait suivant : je suis accusé d'assassinat et de complicité pour avoir été en France avant ou après des attentats. Que dire alors de Monsieur Jean-Christophe Mitterrand qui était en Palestine occupée à Kfar Hanassi quand la soldatesque sioniste se livrait aux pires excès ? Que dire de celui qui se rendait à Beyrouth sur les chars de Sharon en 1982 lors de l'invasion du Liban pour exprimer son soutien aux avant-gardes de votre monde "libre" [Léotard (14)] ? Que dire de tous ceux qui livraient et livrent encore les fleurons de leurs arsenaux aux agresseurs de notre peuple, des Jericho 2 à tête thermonucléaire aux F-16 ? Bien sûr, pour vous la comparaison ne tient pas debout, ils ne sont en fin de compte que des occidentaux, blonds aux yeux clairs, et surtout au service de la paix impérialiste. Mais faut-il vous rappeler que votre argumentation ne saura être qu'une charge en plus devant ceux qui ont la légitimité de les juger.

Sachant bien que la lutte des peuples n'avance pas en fonction de la longueur des déclarations de ses combattants prisonniers, je remercie mes ravisseurs pour m'avoir laissé exprimer ce que j'ai à dire en dépit du régime d'isolement carcéral qui m'est appliqué.

M'adressant à vous ainsi qu'à mon père, de qui je n'ai plus de nouvelles, je vous répète la parole d'un combattant africain: «wotta sitta», ce qui veut dire en français : « le temps est juste » ou plutôt « c'est juste le temps de... », et je me retire de cette Cour, vous laissant le plaisir d'écouter le représentant du bourreau et sa défense vomir leur haine contre les déshérités de la terre.

A bas l'impérialisme et ses laquais !

La Victoire et la Gloire pour tous les peuples en lutte !

Georges Ibrahim Abdallah

Paris, le 23 février 1987.

Notes

- (1) Allusion aux combattants du FLN pendant la guerre d'Algérie, qualifiés ainsi dans la presse française de l'époque.
- (2) Ansar est un camp de concentration israélien, Khiam un camp de concentration et de torture de la milice fasciste libanaise "Armée du Liban Sud" qui était organisée, armée et financée par Israël.
- (3) Rappelons que les USA étaient partie civile au procès de Georges Ibrahim Abdallah.
- (4) La balkanisation est une politique impérialiste typique qui vise à "diviser pour régner", en fractionnant un pays ou une région en de multiples "États" indépendants et rivaux.
- (5) Allusion à un groupe de résistants communistes de l'organisation FTP-MOI composée de travailleurs immigrés en France. Responsables de nombreux attentats contre les nazis et les collaborateurs, ils furent arrêtés, torturés et fusillés.
- (6) Le général Massu allait tristement se distinguer pendant la guerre d'Algérie, à la tête de la division parachutiste.
- (7) A l'époque du second procès de Georges Ibrahim Abdallah, la marine américaine bombardait les environs de Beyrouth, et l'arrière-pays, dans le cadre du conflit entre la résistance libanaise et la "Force internationale de maintien de la paix" déployée par les puissances impérialistes à Beyrouth après le retrait israélien. Les chasseurs-bombardiers de l'aéronavale et les canons du cuirassé New Jersey firent des dizaines de victimes. Les bombardiers Super-Étendard de l'aéronavale française participèrent aussi à ces bombardements.
- (8) Localités libanaises où les bombardements américains provoquèrent un massacre de civils.
- (9) Camp de réfugiés palestiniens où les fascistes libanais des Phalanges massacrèrent des centaines de civils libanais et palestiniens. Rappelons que les impérialistes imposèrent en août 1982 comme président au Liban le chef des phalangistes, Bechir Gemayel.
- (10) L'aéronavale américaine venait de bombarder ces deux villes libyennes.
- (11) La "Force internationale de maintien de la paix" avait subi une défaite écrasante au Liban ; des attentats avaient notamment anéanti les quartiers généraux des contingents américain et français, tuant des dizaines de militaires, et provoquant un retrait qui s'apparenta à une débâcle.
- (12) Villages de Palestine dont la population fut massacrée par les sionistes.
- (13) C'est à Nuremberg qui furent jugés les criminels de guerre nazis.
- (14) Alors ministre de la défense du gouvernement français



Georges Ibrahim Abdallah Déclaration au meeting de Méricourt Avril 2009

Cher«e»s camarades, cher«e»s ami«e»s,

Tout au long de ces années de captivité - et elles sont déjà assez nombreuses ! - votre solidarité m'a toujours été d'une importance capitale. Elle ne m'a jamais manquée surtout dans les moments les plus difficiles. Aujourd'hui, vous savez toujours présents à mes côtés à travers vos diverses initiatives solidaires, me remplit de force et d'enthousiasme. Camarades, de ces sinistres lieux où je me trouve depuis presque un quart de siècle, à vous tous, mes plus chaleureuses salutations révolutionnaires...

Par ce temps de crise, ce temps de grandes luttes, la bourgeoisie impérialiste ne cesse de renforcer toujours plus son arsenal répressif, décrétant de nouvelles lois toujours plus absurdes les unes que les autres et stigmatisant de nouvelles catégories des strates populaires. Sans vergogne, elle cherche par tous les moyens à surfer sur l'émotivité de l'opinion publique, à la manipuler et l'utiliser... Démagogie et mystification vont de pair avec l'exploitation éhontée de moindre fait divers...

Pour contrer la mobilisation des masses populaires et terroriser les protagonistes de la lutte contre la barbarie du capital, la bourgeoisie n'hésite pas, entre autres, à transformer les prisonniers révolutionnaires « récalcitrants », en véritables otages enterrés vivants. Pour les plus « téméraires » selon elle, à savoir ceux et celles qui refusent de céder au chantage, la loi du 25 février 2008 « relative à la rétention de sûreté » est désormais en application. Le chantage de la bourgeoisie impérialiste n'a pas de limite que celle exprimant la ferme résolution des révolutionnaires derrière les murs et l'inébranlable solidarité que vous développez à travers vos diverses initiatives... C'est pourquoi, chers«e» camarades, dans ce climat délétère d'oppression et de manipulation, la mobilisation solidaire s'avère plus qu'indispensable pour tous ceux et celles qui résistent derrière les barreaux.

La barbarie du capital, ses guerres dévastatrices dans les périphéries du système et la misère qu'elle génère désormais partout, ne peuvent que susciter la mobilisation et la combativité des masses populaires et attiser toujours plus révoltes et protestation à l'échelle planétaire...

Bien entendu les impérialistes de tout bord ne manquent pas de renforcer à cette échelle aussi les mesures de répression. Ils se servent des instances internationales - Conseil de sécurité en particulier - pour imposer les résolutions qui répondent à leurs intérêts. Au besoin, des tribunaux internationaux voient le jour ; tout naturellement il s'agit alors d'un des pays du Sud. Quant à l'OTAN ainsi que d'autres structures impérialistes traditionnelles, elles sont en permanence en pleine réadaptation, pour faire face aux contradictions inter-impérialistes et à l'affirmation croissante de la mobilisation solidaire des masses populaires à l'échelle régionale et mondiale... on l'a vu dernièrement lors de l'agression sioniste contre Gaza. Face à la mobilisation en faveur des masses populaires de cette gigantesque prison à ciel ouvert et l'héroïque résistance des combattants Palestiniens les impérialistes ont pondu une résolution pour *contrôler et réprimer* « la contrebande » d'armes vers Gaza... tout naturellement, personne n'a demandé à Israël de cesser de se réarmer. Personne n'a demandé des comptes à la soldatesque sioniste pour les pires excès auxquels s'est livré à Gaza. Certainement la publication partielle des récits des soldats ces dernières semaines, dans un quotidien israélien n'y change pas grand-chose. « Des soldats racontant leurs crimes à Gaza » n'émeut pas grand monde. Somme toute, ce que racontent ces soldats peut-être résumé par cette réflexion de l'un d'entre eux (je cite) « *C'est ce qui est apparemment plaisant à Gaza : vous voyez quelqu'un suivre son chemin sur une route. Il n'a pas besoin d'avoir une arme, vous n'avez pas besoin de l'identifier, vous pouvez tout simplement lui tirer dessus. Dans notre cas il s'agissait d'une vieille femme qui ne portait pas d'arme [...]* ».

À entendre le ministre de la défense israélien Ehud Barak, Peu après la publication de ces témoignages des soldats, apparemment il n'y rien de vraiment extraordinaire ; il dit : « ... *L'armée israélienne est la plus morale du monde, et je sais de quoi je parle car je sais ce qui s'est passé en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, en Irak...* »

Justement, pour cette raison, il peut faire confiance aux pays membres de l'OTAN quand tous répondent présents pour participer à la protection de la puissance occupante... Ne serait-ce qu'en fonction de leurs abominables crimes perpétrés contre les masses populaires en Irak, en Afghanistan et ailleurs ils sont les meilleurs garants de l'impunité israélienne. Par ailleurs ils affirment tous à l'unisson et sans détours que la sécurité de l'entité sioniste est indépendante de l'occupation. Ainsi, Israël aurait-il le droit d'être un OCCUPANT et EN SÉCURITÉ en même temps. C'est pourquoi il faudrait désarmer les résistants aussi bien libanais que palestiniens. Il faudrait veiller à ce que cesse l'importation d'armes ou plutôt la « contrebande » d'armes vers Gaza ou le Sud-Liban... il faudrait utiliser la force sans aucune retenue afin que chaque palestinien(ne), chaque libanais, chaque arabe, voire chaque personne de part le monde œuvrant pour la paix et la liberté, ait gravé au plus profond de soi même le droit d'Israël d'être UN OCCUPANT ET EN SÉCURITÉ en même temps. Bien entendu les marines des US et autres criminel de l'OTAN s'acquittent d'une partie de cette tâche en contrôlant la Méditerranée orientale, la Mer rouge ainsi que le Golf d'Aden. Déjà au Sud-Liban certains membres de l'OTAN (dont la France) assurent une présence militaire significative dans la zone limitrophe du nord de l'entité sioniste. Ils veilleraient à ce que les résistants aussi bien Libanais que Palestiniens soient complètement désarmés.

Barak peut leur faire confiance parce que Barak « sait ce qui s'est passé et ce qui se passe en ce moment en Irak, en Afghanistan et ailleurs... »...autrement dit, Barak sait de quoi sont capables les pays membres de l'OTAN quand il s'agit de réprimer et massacrer les masses populaires qui refusent de se plier à leur criminel ordre...

Nous aussi camarades, nous pouvons faire confiance aux masses populaires et à la leurs avant-gardes combattantes.

Parce que nous aussi camarades, nous savons ce qui s'est passé au Liban face aux diverses agressions israéliennes et tout particulièrement face à celle de juillet 2006...

Parce que nous aussi camarades nous savons ce qui se passe en Palestine depuis plus d'une soixantaine d'années et avec quel héroïsme et quelle obstination les masses populaires palestiniennes et leurs avant-gardes combattantes font face à l'une des dernières entités de colonisation de peuplement... Nous aussi camarades, nous devons faire confiance aux masses populaires et leurs diverses expressions de lutte qui, comme nous le voyons aujourd'hui, s'affirment de plus en plus avec l'aggravation de la crise, un peu partout dans le monde... du Moyen-Orient à l'Afrique et au Sud-est asiatique, de l'Europe aux Antilles et à l'Amérique du sud...

C'est aussi pour tout cela camarades, que face aux diverses agressions impérialistes la mobilisation des masses populaires et les innombrables initiatives solidaires s'inscrivent d'emblée dans un mouvement global aussi bien régionale que mondiale... lors de cette énième agression sioniste contre Gaza, des centaines et des centaines de milliers ont investi les rues de la plupart des grandes villes du monde criant leur colère et leur indignation et affirmant leur indéfectible solidarité avec les masses populaires palestiniennes...

Cher«e»s Camarades, Cher«e»s ami«e»s,

Partout où l'on voit fleurir l'espoir et la dignité, s'affiche en arrière plan le long parcours de la Résistance. RÉSISTER ET TOUJOURS RÉSISTER JUSQU'AU CHANGEMENT DES RAPPORTS DE FORCES

C'est aussi vrai au Liban, en Palestine, en Irak et ailleurs...

Ensemble camarades, défendons par tous les moyens disponibles, le droit des peuples à la résistance !

Ensemble camarades, démasquons et dénonçons la tentative impériale-sioniste concernant l'élargissement des responsabilités de l'OTAN sous le prétexte fallacieux de contrôle de la « contrebande » d'armes vers Gaza !

Certainement camarades, c'est toujours en assumant la solidarité avec les luttes de masses populaires que l'on apporte la solidarité la plus significative aux prisonniers révolutionnaires.

À bas l'impérialisme et ses chiens de garde sionistes et leurs complices réactionnaires arabes !

Honneur aux martyrs et aux peuples en lutte !

Ensemble camarades nous vaincrons.

Georges Ibrahim Abdallah



Georges Ibrahim Abdallah

Déclaration d'octobre 2009

Cher«e»s camarades, cher«e»s ami«e»s,

À l'aube de cette 26e année d'incarcération, votre mobilisation solidaire m'importe énormément. Elle m'apporte beaucoup de chaleur et de force. Elle me va tout simplement droit au cœur. À vous tous, camarades, de derrière ces abominables murs, mes salutations révolutionnaires les plus chaleureuses.

Quelques mois auparavant, la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté ainsi que la Cour d'appel du tribunal de l'application des peines de Paris, ayant examiné mon dossier, ont confirmé le rejet d'une énième demande de libération conditionnelle, retenant que « ... la force intacte de ses convictions anti-impérialistes, pouvait, si le contexte politique s'y prêtait, le pousser à se comporter en activiste résolu et implacable ». Ainsi donc, camarades, les convictions anticapitalistes, les convictions anti-impérialistes constituent des charges suffisantes, des preuves irréfutables justifiant le maintien des révolutionnaires en prison à vie. Ce n'est pas simplement de l'acharnement vengeur de l'État, ce sont plutôt les arguments reflétant la logique générale d'une justice au service de l'ordre impérialiste en crise. Au nom de l'éternel chantage, repentir contre libération, la justice bourgeoise s'affirme en dernière instance, sans détour ni fioriture, comme simple rouage de domination. Au service du capital, face aux prolétaires antagonistes et à tous les protagonistes de la gauche révolutionnaire anti-impérialiste refusant de renier leurs idées et leur engagement, les décisions judiciaires s'avèrent pour ce qu'elles sont, de simples mesures administratives de répression et d'anéantissement. C'est symptomatique, d'ailleurs, de voir de plus en plus souvent qu'un ministre de la justice a été auparavant ministre de l'intérieur ou de la défense et inversement...

Avec l'approfondissement de la crise, camarades, la criminalisation des diverses expressions de lutte est appelée à se généraliser. Et cela est aussi vrai au niveau national qu'au niveau mondial : répression des prolétaires en lutte contre la régression sociale, le terrorisme managérial du patronat, et le chômage dans les centres du système et guerres de pillage et domination dans les périphéries proches et lointaines... Bien entendu, le tout est accompagné de campagnes de propagande d'intoxication et de désinformation. Ainsi la régression sociale se présente sous les noms « réforme » et « modernisation » ; les guerres des agresseurs impérialistes et les agressions de leurs affidés régionaux se trouvent qualifiées d'« interventions pour la liberté et la démocratie »... tout naturellement ceux qui collaborent au service du capital se trouvent gratifiés du nom des « forces vives et modernes » et surtout « modérées ». Ici comme ailleurs, camarades, les prolétaires n'ont d'autre choix sur ce terrain aussi que d'étendre et renforcer la résistance en donnant à la guerre idéologique la dimension qu'elle occupe réellement...

Nous savons tous, camarades, que la vague de suicides et de dépressions dont on parle quelque peu ces jours-ci est une conséquence directe des conditions de travail.

Ce ne sont pas les prolétaires qui doivent se suicider, c'est le capitalisme qu'il faut abattre !

Hier, camarades, non loin d'ici et au su et au vu de tout le monde, le soi-disant attachement d'Obama et de son administration aux valeurs de justice et à la justice internationale en particulier s'est traduit par le refus de Washington de transférer le rapport de Goldstone sur la guerre de Gaza, au conseil de sécurité de l'ONU, pour empêcher la possibilité de son transfert devant la Cour pénale internationale. Cela n'a pas soulevé une quelconque objection de la France ou de l'Europe. Pire encore, la bourgeoisie palestinienne à la tête de l'Autorité palestinienne et aux ordres de l'administration d'Obama et sous sa pression, n'a fait que faciliter ce scandale. Il n'empêche, camarades : la mobilisation des masses palestiniennes et leurs avant-gardes révolutionnaires ont finalement obligé l'Autorité palestinienne à revoir sa position en tenant compte des rapports de force inter-palestiniens.

Camarades, c'est en se mobilisant toujours plus sur le terrain de la lutte anticapitaliste anti-impérialiste que l'on apporte le soutien le plus significatif aux prisonniers révolutionnaires.

À bas l'impérialisme et ses laquais !

À bas le terrorisme managérial du patronat !

Honneurs aux prolétaires et peuples en lutte !

La Palestine vivra, la Palestine vaincra !

Ensemble, camarades, nous vaincrons !

Georges Abdallah (Lannemezan, le 15 octobre 2009)



Libérez

Les crimes du sionisme ne s'arrêtent pas aux frontières du Moyen-Orient,



Georges

Georges Ibrahim Abdallah, militant communiste libanais, est emprisonné



Ibrahim

en France, sur diktat israélien et américain, depuis plus de 23 ans...



Abdallah

Rassemblement de protestation
samedi 8 décembre 2007 à 13h
face au Consulat Général de France
Av. des Arts (M° Arts-Loi) à Bruxelles

تضامن



www.solidarite-liberte.info

POUR GEORGES ABDALLAH, CONTRE GEORGE BUSH

Plaidoirie de Jacques Vergès

17 septembre 2007

Souveraineté de la France concernant sa justice

Prisonnier de l'Etat français, Georges Ibrahim ABDALLAH a déposé entre les mains d'un tribunal français une demande de liberté conditionnelle le 6 février 2007. Le State Department n'a pas mis longtemps à réagir et donner le la de ces débats. Le 9 mars, sous la forme brutale à quoi l'on reconnaît désormais la signature de sa diplomatie, il fait savoir : « Le gouvernement des Etats-Unis exprime sa ferme opposition quant à l'éventualité d'une mise en liberté conditionnelle de Georges Ibrahim ABDALLAH pouvant résulter de la procédure à venir devant le Tribunal de Grande Instance de Paris ».

Les autorités américaines oubliaient ce faisant que la sanction pénale et la privation de liberté relèvent des prérogatives des seuls Etats responsables et pas de leurs voisins ou alliés. Certes, rien n'interdit formellement un Etat étranger à souhaiter la sévérité de la justice d'un autre pays, si le Dieu vengeur dont il se réclame l'exige. Rien, excepté le savoir-vivre, les bonnes manières internationales, les vieux usages diplomatiques, dont on semble à Washington ignorer jusqu'à l'existence.

Mais après tout, la vulgarité n'est soumise qu'au seul tribunal du mauvais goût. Le gouvernement américain y a sa place réservée. Pour autant, rien ne l'autorise, et ce n'est plus ici une question de civilité, à notifier à la justice française, sur un ton impérieux « sa ferme opposition » à une mesure de liberté éventuelle qu'elle pourrait prononcer.

Il y a dans cette prétention des autorités américaines une ingérence inacceptable et un outrage à la justice française. Est-il besoin de le rappeler, ce n'est pas à un Etat étranger, se crût-il le maître du monde, de régenter la justice française ou d'exprimer sa ferme opposition à une décision souveraine qu'elle pourrait rendre en tapant du poing sur le bureau des juges.

Nous demandons que cette pièce obscène soit retirée du dossier.

On regrettera donc que 15 jours plus tard, la DST, dans un rapport scandaleux, ait cru devoir se faire le relais des exigences du State Department.

Extrait :

« Enfin, il est certain que la libération de Georges Ibrahim ABDALLAH, responsable de la mort de plusieurs personnes en France, dont des diplomates américains et israéliens, soulèvera de vives protestations de la part des parties civiles et des autorités de ces pays ». Là où nous vous demandons un acte de justice, le directeur de la DST vous demande un geste politique en faveur des autorités américaines.

Les autorités américaines n'ont pas besoin que les services français leur tiennent la main. Elles l'ont bien assez longue comme ça. D'autant qu'elles n'en sont pas, en ce qui concerne G.I. ABDALLAH, à leur coup d'essai. Déjà, William CASEY, alors patron de la CIA, était venu en France, avec l'arrogance que semble conférer ce type de fonction, exercer, en prévision des Assises, une pression sur le gouvernement français, en la personne de Monsieur Robert PANDRAUD, ministre de la Sécurité.

Messieurs de MERITENS et VILLENEUVE rapportent ainsi leur entrevue dans un livre intitulé Les Masques du terrorisme. Au cours du repas offert par Monsieur PANDRAUD : « William menace Robert de sa fourchette. Le message est clair : si ABDALLAH n'est pas condamné à perpétuité, les Etats-Unis considéreront que la France n'a pas respecté la plus élémentaire justice, qu'elle a manqué à ses devoirs envers eux, et ce sera la rupture diplomatique. Rien de moins. Scandale international, honte et crachat sur Paris, etc. Robert PANDRAUD déglutit la menace en même tant que sa bouchée. Il avale tout cela lentement, en silence. CASEY y est allé fort... C'est inacceptable... Mais réagir avec hauteur équivaudrait à entériner le principe du chantage...

« En quelques secondes la réplique va jaillir, typique du personnage, pince-sans-rire.

« J'ai beaucoup mieux à vous proposer, dit froidement PANDRAUD. On libère ABDALLAH. Si vous voulez, on discute de la date. On l'envoie au Moyen-Orient, et puis on vous donne ses coordonnées. Vous, Etats-Unis, grande puissance, avec vos réseaux de cette région, ce ne sera pas difficile, vous le liquidez, et on n'en parle plus.

« CASEY en reste médusé. Le chantage aux relations diplomatiques apparaît, dans sa nudité, dans son ridicule absolu ».

Dois-je enfin rappeler qu'au cours du procès de Georges Ibrahim ABDALLAH, l'avocat du gouvernement américain ayant audacieusement comparé la justice de la France aux sections spéciales de Vichy, au cas où la décision ne serait pas expressément conforme à la volonté du State Department, l'avocat général Monsieur Pierre BAECHLIN avait cru devoir lui répondre en ces termes bien choisis :

- Vous êtes ici la voix de l'Amérique. il n'appartient pas à la partie civile de s'ingérer dans les affaires de la France. Vous n'êtes en rien habilité à donner des leçons de comportement aux Français.

Le Liban traité comme la France en protectorat US

Apparemment, il importe assez peu à la partie civile que le gouvernement libanais ait fait savoir qu'il était disposé à accueillir G.I. ABDALLAH et à lui faire délivrer un sauf-conduit pour rejoindre son pays. Cela est nul et non avenu aux yeux du State Department ; le gouvernement libanais est pareil au gouvernement français : c'est un mineur qu'il faut guider et à qui on doit apprendre le B.A.BA de la doctrine américaine dans la région. Le retour de G.I. ABDALLAH déstabiliserait le Liban. Au contraire de la présence américaine qui, comme chacun sait, a très largement contribué à la pacifier.

Forts de leurs innombrables échecs en politique étrangère, les Américains se croient autorisés à administrer aux Français leurs précieuses lumières géopolitiques, qui font l'admiration du monde entier, assorties de l'une des idées fixes du racisme américain : l'atavisme biologique. Georges Ibrahim ABDALLAH était donc il l'est encore.

State Department, 9 mars 2007 : « Le contexte politique et sécuritaire du Liban joue un rôle important. Monsieur ABDALLAH était un personnage clé d'une organisation terroriste basée au Liban et bénéficiant du soutien de la Syrie, désireuse de commettre des assassinats politiques contre des officiels européens et américains. Avec les assassinats récents de Pierre GEMAYEL et de bien d'autres figures politiques qui croyaient en un Liban libre et débarrassé de toute domination syrienne, il est tout à fait possible qu'un ABDALLAH sans remords s'engage une nouvelle fois dans des activités terroristes pour défendre sa cause ».

Le 26 mars 2007, en bout de chaîne, la DST vient faire écho à la position du gouvernement américain, sans jamais se départir du ton oraculaire qu'il affecte : « Dans un contexte politique déjà très tendu, une telle libération serait un élément déstabilisateur supplémentaire sur la scène libanaise. »

Retirez le conditionnel à leurs supputations, leurs « si », leurs « peut-être », l'épouvantail terroriste se volatilise. C'est un fantôme. Probablement doit-on aussi lyncher les fantômes dans les mauvais westerns.

Soutenir que Monsieur Abdallah n'a aucune raison d'être de nouveau mêlé à une action violente, au motif que son pays ne serait plus occupé, reviendrait à oublier qu'il fut l'un des dirigeants des FARL et que celles-ci ont toujours été considérées comme sous obédience syrienne. Or, ce qui se joue actuellement au Liban, c'est bien la possibilité pour cet Etat souverain d'échapper réellement et complètement à la tutelle

Ainsi donc, les autorités de Beyrouth, Etat souverain, seraient moins informées de la situation dans leur pays que l'avocat de l'Amérique.

L'expiation, le remord, et l'autocritique

La partie civile en France, son nom l'indique, n'est pas là pour se prononcer sur la peine. Charge à elle de représenter un intérêt civil, qui peut prendre la forme d'un dédommagement. En un mot, il lui appartient de toucher le prix de la douleur. Il ne lui est pas interdit de tenter de faire la preuve de la culpabilité de l'accusé puisque c'est sur cette culpabilité que se fonde sa demande, mais elle n'a pas vocation à réclamer une peine. Cela revient au représentant de la société : le procureur.

Cette nécessaire division du travail judiciaire, la veuve d'une victime attribuée à G.I. ABDALLAH, Mme RAY ne la comprend pas, elle est Américaine. Dans une lettre au tribunal en date du 3 mars 2007, elle écrit : « Please remember all of us who have reason to wish that he spend more time in prison ». G.I. ABDALLAH doit rester « more time in prison » parce que la partie civile le souhaite si fort qu'elle se croit en droit de l'exiger. Pareille demande s'apparente fort à de l'autosuggestion. Elle est peut-être cliniquement valable, mais juridiquement irrecevable.

M. HOMME, qui fut blessé, concède quant à lui que le stress post-traumatique est passé, même s'il « a duré longtemps », cependant « la perspective que Monsieur ABDALLAH puisse être prochainement libéré de sa prison française a ranimé à juste titre ces craintes, cette anxiété et ce stress. »

En somme, monsieur ABDALLAH ne doit surtout pas quitter « sa prison française » parce qu'autrement rien ne garantirait à M. HOMME qu'il ne serait plus à l'abri d'un nouvel accès au stress. M. HOMME confond deux ordres, qui peuvent certes se croiser mais pas se recouper : le psychiatrique et le judiciaire, le temps du deuil et le temps de la condamnation. La psychiatrie nous apprend que pour guérir de l'un, on gagne beaucoup à le séparer de l'autre.

Occasion nous est donnée de rappeler à l'un comme à l'autre, ainsi qu'au tribunal sollicité par des demandes exorbitantes, outrepassant très largement les attributions de la partie civile, les propos du porte-parole de l'U.S.M. :

« La Justice n'est pas là pour aider les gens à faire leur deuil ». Qu'ils soient ou non Américains importe peu en l'affaire, n'en déplaise à l'avocat de l'Amérique !

Il n'est pas non plus inutile de rappeler sur ce point ce qu'a dit la porte-parole du S.M. :

« Bien sûr que la Justice doit entendre ses victimes... mais est-ce son rôle de réparer leur traumatisme ? »

L'ancien garde des Sceaux, Robert BADINTER, ne dit pas autre chose quand il exhorte les justiciables à « ne pas confondre justice et thérapie ».

Madame Vve RAY, en bonne américaine, parle d'expiation, mais pas pour les crimes de ses compatriotes, comprenons-nous.

Qu'elle sache pour sa gouverne que Monsieur Georges Ibrahim ABDALLAH s'est livré à une autocritique. L'autocritique est une démarche qui n'est pas rare chez les communistes. Elle est dans son cas effective, étayée par des éléments probants et n'a pas de mal à être plus convaincante que le repentir sans effet dont les évangélistes américains semblent être devenus les champions.

Insinuations

La partie américaine comprend bien qu'un ordre tombé trop brutalement d'en haut ne peut que blesser ceux qui, en France, seraient tout à fait disposés à lui obéir, mais sous condition que les formes soient respectées. Il lui faut habiller ses demandes d'insinuations, construites à partir d'extrapolations noyées sous des sous-entendus et des arrières-pensées. La mauvaise foi finira peut-être par éclater au grand jour, mais le mal aura bien et bien été fait. C'est « l'air de la calomnie » qu'on va jouer, mais avec des instruments si grossiers qu'on en éprouve quelque honte à évoquer les noms de Beaumarchais et de Rossini.

Décomposons les différentes phases du « message » :

1. En prison, Georges Ibrahim ABDALLAH serait en rapport avec « des détenus d'extrême gauche et des éléments radicaux maghrébins ».

Que ne l'a-t-on dit plus tôt à l'Administration pénitentiaire ? C'est elle en effet qui a regroupé ces prisonniers dans un même quartier. Soit elle est fautive, auquel cas il faut s'adresser directement à elle. Soit, plus vraisemblablement, l'administration estime qu'il n'y a là rien de condamnable. Dans ces conditions, on ne saurait reprocher à Georges Ibrahim ABDALLAH de parler à la promenade avec les codétenus. L'argument est stupide et médiocre. Il faudrait d'ailleurs savoir à la fin où la partie civile veut en venir. Si elle considère que Georges Ibrahim ABDALLAH est dangereux en prison par ses mauvaises fréquentations, on ne peut que l'inviter à réexaminer sous un jour plus favorable la demande de liberté qu'il a déposée.

2. L'expert français, commis par un juge français, estime que Georges Ibrahim ABDALLAH est apte à se réinsérer dans la vie civile au Liban.

Comme de bien entendu, les Américains contestent l'expertise. On en attendait pas moins d'eux. Tant qu'à faire, autant recourir à des experts américains. Le State Department ne devrait pas être en peine de fournir au tribunal quelques bonnes adresses.

« L'évolution possible de Monsieur ABDALLAH, qu'a cru pouvoir déceler un expert psychiatre à l'occasion d'une précédente demande, est donc complètement illusoire. Monsieur ABDALLAH est trop intelligent pour n'avoir pas tenu à cet éminent expert le discours lénifiant que ce dernier souhaitait entendre, mais en continuant à n'exprimer ni désaveu, de son action passée, ni engagement pour l'avenir. »

Si Georges Ibrahim ABDALLAH est trop intelligent, doit-on conclure que l'expert désigné, tout éminent soit-il, est par trop bête. Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas demandé une contre-expertise ? Ne serait-ce pas plutôt, une fois pour toutes, les Américains qui seraient de mauvaise foi ?

3. Les Américains font le reproche à Georges Ibrahim ABDALLAH de ne pas verser d'argent aux parties civiles, sachant très bien qu'il n'est pas en mesure de le faire, puisqu'il se trouve être là où ils veulent le maintenir à tout prix.

A quoi ils rétorquent : « Il aurait pu travailler ». Mais le travail en prison n'est pas soumis au Code du travail, c'est du travail au noir. Le refus de Georges Ibrahim ABDALLAH de travailler au noir pour des négriers est moral.

Les Américains doivent entrevoir les limites de leur argumentation puisqu'ils se rabattent sur une autre piste, mais d'une si grande imprécision qu'elle conduit nulle part : « tout permet de croire que Monsieur Abdallah dispose au Liban d'un certain patrimoine familial ».

Comme on ne dit pas en quoi consiste ce grand « tout » vague et confus, tout ou rien c'est du pareil au même. Si la réalité du patrimoine de Georges Ibrahim ABDALLAH est établie, pourquoi ne pas engager au Liban une procédure de saisie ? Dans le cas contraire, nous sommes fondés à penser que cet argument repose lui aussi sur une insinuation. Dans l'insinuation, on sait que l'énoncé est partiel et équivoque, l'accusation qu'il contient étant en elle-même sujette à caution. On a là un parfait condensé des arguments avancés par la partie civile.

Car derrière ces arguments et ces approximations douteuses, on ne voit qu'une seule chose, la volonté américaine, tour à tour cauteleuse et menaçante, de toutes les façons illégitime, de faire maintenir coûte que coûte Georges Ibrahim

ABDALLAH en prison, l'empêchant ainsi d'exercer sa profession et de payer ce à quoi il a été condamné, pour pouvoir ensuite le lui reprocher, le condamnant ainsi à la prison perpétuelle pour dettes. Cette prison pour dettes disparue de notre droit mais que le State Department voudrait nous voir rétablir.

Le recours au mensonge

On a pu apprécier les nuances de l'argumentation de la partie civile. On peut la décrire, pour rester dans le registre d'agression continuelle cher à la rhétorique punitive des Américains, comme celle d'un fusil à deux coups. L'arme des maladroits. On a ainsi le droit de rater une fois sa cible.

Premier coup : l'insinuation.

Contester la crédibilité d'un expert français nommé par un juge français sans réclamer une contre-expertise, alléguer que le prisonnier a sans doute un patrimoine mais sans en préciser la nature, reprocher au prisonnier la compagnie de codétenus qu'on lui donne, sont autant d'arguments gratuits, arbitraires et sinistrement fantaisistes, qui ne peuvent raisonnablement pas emporter la conviction.

D'où le recours aux mensonges par les Américains. C'est le second coup de fusil. Le chasseur et les rabatteurs font le pari que « plus le mensonge est gros, plus les gens y croient ».

Un mensonge répugnant.

Georges Ibrahim ABDALLAH serait impliqué dans les attentats qui ont dévasté Paris en 1986 :

« Pour souligner l'importance de Monsieur Georges Ibrahim ABDALLAH dans la toile qui relie entre eux les différents réseaux terroristes, il suffit de rappeler que ceux qui perpétrèrent l'horrible attentat de la rue de Rennes à Paris le 17 septembre 1986 exigeaient sa libération. »

Mensonge d'autant plus infâme que les enquêtes du pôle antiterroriste du parquet de Paris ont démontré depuis que ni ABDALLAH, ni ses proches n'étaient impliqués dans ces attentats.

M. MARSAUD du pôle antiterroriste écrit dans un livre de souvenirs titré Avant de tout oublier :

« ABDALLAH fut en partie condamné pour ce qu'il n'avait pas fait car, peu de temps après, nous allions partir sur une bonne piste et identifier les véritables responsables des attentats de 1986.

« L'établissement de la responsabilité de Fouad SALEH dans les attentats de 1986 faisait d'un coup retomber la pression, et, par ricochet, remettait Georges Ibrahim ABDALLAH à sa véritable place.

« Quelques heures après l'attentat de la rue de Rennes pourtant, la piste des frères ABDALLAH avait été retenue et de nombreux témoins avaient identifié sur les photos les frères de Georges Ibrahim. Nous avons eu assez rapidement l'explication de cette méprise : l'un des poseurs de bombe, qui avait notamment agi rue de Rennes, un nommé Habib HAIDAR, ressemblait quasiment trait pour trait à Emile ABDALLAH ».

Cela, les Américains le savent mais ils font semblant de l'ignorer pour accabler Georges Ibrahim ABDALLAH.

Procédé répugnant !

Un mensonge manifeste.

Georges Ibrahim ABDALLAH serait devenu musulman. C'est la DST, dont décidément il va falloir songer à transférer les services outre-atlantique, qui l'affirme, sans apporter la moindre preuve, et pour cause.

Toujours en verve, elle se risque à avancer une hypothèse qui ne passerait pas à l'épreuve d'un détecteur de mensonges :

« Ces relations avec la population carcérale d'origine maghrébine et/ou l'évolution et l'islamisation du combat anti-impérialiste et anti-sioniste sont probablement les raisons qui ont poussé le détenu, ancien chrétien marxiste, à se convertir à l'islam. »

On appréciera à sa juste valeur le « et/ou », censé introduire un semblant de pondération scientifique.

Si on n'avait pas déjà trop souvent ressenti dans ce dossier l'américano-centrisme effarant de la DST, on aurait de quoi être surpris de constater qu'un service de la police française en vienne à se mêler des opinions religieuses des gens et à fonder ses analyses sur les mensonges du State Department. Nous avons déjà accusé la DST de mensonge. Elle n'a pas tenté de se justifier en avançant des éléments à l'appui de ses affirmations.

On a peine à lui rappeler qu'à la différence des Etats-Unis, la France n'est pas une République confessionnelle, fondamentaliste ou créationniste, mais laïque.

A vrai dire, on n'est surpris qu'à moitié, tant est grande la tentation en Occident d'assimiler tout musulman à un criminel. L'imputation de terrorisme faite à l'islam est insultante. Elle est malheureusement courante. C'est cela que le rapport de la DST suggère, dans un racisme qui ne prend même plus la peine de se voiler. Par là, preuve serait faite de la « dangerosité » nouvelle de Georges Ibrahim ABDALLAH, mais prétendre qu'un communiste puisse renoncer à la religion de sa communauté pour en adopter une autre, ne peut convaincre que des gens que la soumission à la volonté américaine aveugle.

Que le gouvernement libanais, pourtant ami d'un Occident travaillé de toutes parts par des phobies racistes, en croisade récurrente contre l'Orient, continue du reste à considérer Georges Ibrahim ABDALLAH comme chrétien maronite, ne

change rien à l'affaire. Le gouvernement libanais étant depuis le début considéré par la partie civile comme quantité négligeable et figurant de troisième ordre.

Georges Ibrahim Abdallah a droit à la liberté conditionnelle

Le 19 novembre 2003, la juridiction régionale de libération conditionnelle de la Cour d'Appel de Pau rendait la décision suivante concernant la demande de liberté conditionnelle déposée par Georges Ibrahim ABDALLAH :

« Attendu que Mr Georges Ibrahim ABDALLAH a toujours montré durant son incarcération un excellent comportement notamment avec le personnel pénitentiaire, intervenant même, à une occasion pour protéger l'intégrité physique d'un surveillant menacé ;

Attendu qu'aux termes de l'expertise psychiatrique, acceptée par le condamné qui dans un premier temps s'y était refusé par principe, il apparaît que Mr Georges Ibrahim ABDALLAH ne présente aucune pathologie mentale ni d'organisation perverse de sa personnalité ;

Attendu que cette expertise a mis en exergue une évolution des convictions de Mr Georges Ibrahim ABDALLAH liée à sa maturation et à son analyse actuelle de la situation de son pays qui exclut « en tant qu'adulte tout comportement armé » ;

Attendu, en outre que Mr Georges Ibrahim ABDALLAH qui, du fait de son incarcération mais aussi de son refus de principe, n'a indemnisé que de façon dérisoire par le biais du prélèvement obligatoire les parties civiles, admet actuellement devoir procéder à cette indemnisation et s'est engagé, à l'audience, à ne rien faire pour s'y opposer ;

Attendu que Mr Georges Ibrahim ABDALLAH présente un projet cohérent comportant des garanties d'hébergement et un emploi d'enseignant dans son pays, le Liban, revenu à une situation politique stable ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que nonobstant tout reniement par Mr Georges, Ibrahim ABDALLAH de ses convictions politiques, son comportement en détention mais surtout l'évolution de sa personnalité et son désir de retrouver la paix civile manifestent les efforts sérieux de réinsertion sociale requis par l'article 729 du Code de Procédure Pénale et excluent le risque d'une récidive ;

Qu'il y a donc lieu d'octroyer à Mr Georges Ibrahim ABDALLAH le bénéfice de la libération conditionnelle sous réserves de mise à exécution de la décision d'interdiction du territoire français prononcée à son encontre par le Tribunal correctionnel de Lyon le 17 juillet 1986. »

Par rapport à la situation décrite par les magistrats de la Cour d'Appel de Pau, le seul changement intervenu depuis est la baisse de l'influence syrienne au Liban, cette influence qui irrite si fort la partie prétendument civile, et le gouvernement libanais estime que l'arrivée au Liban de Georges Ibrahim ABDALLAH ne peut y troubler l'ordre public.

Sur appel du Parquet, la juridiction nationale de la libération conditionnelle a infirmé cette décision le 16 janvier 2004.

La juridiction nationale s'est alignée sur les arguments du parquet qui reprochait aux juges de la juridiction régionale de n'avoir « voulu tenir aucun compte de l'impact susceptible d'être provoqué en France, aux Etats-Unis et en Israël par la libération de ce condamné et ce alors même que la situation au Proche-Orient est particulièrement tendue ».

On ne peut prétendre, sans les outrager, que les juges de Pau en possession de l'arrêt de la Cour d'Assises condamnant Georges Ibrahim Abdallah aient ignoré l'impact de ce procès.

Par ailleurs, le Parquet de la juridiction nationale évoque Israël alors que ni les parents de M. BARSIMENTOV dont la responsabilité de la mort incomberait à Georges Ibrahim ABDALLAH, ni l'Etat d'Israël n'étaient partie civile au procès, la famille désirant l'oubli.

Ne reste que le diktat américain mais comme il est dur à faire passer, le procureur le faisait suivre d'un raisonnement per absurdum, qui relèverait tout droit des tribunaux comiques si, en l'espèce, la liberté d'un homme n'était pas en jeu :

« Il convient enfin de noter qu'au moment de la tenue du débat contradictoire le 05 novembre 2003, les autorités libanaises n'avaient pu faire connaître leur avis favorable à un retour au Liban de Georges Ibrahim ABDALLAH.

« Cet accord par courrier n'a été reçu au cabinet du juge d'application des peines de Tarbes que le 13 novembre 2003 et n'a donc pas été soumis à un débat contradictoire ».

En d'autres termes, un argument nouveau en faveur de la liberté de Georges Ibrahim ABDALLAH, à savoir l'avis favorable des autorités libanaises étant arrivé trop tard, il convient d'annuler la décision favorable déjà rendue et que l'élément nouveau ne pouvait que conforter.

A trop écouter l'oncle Sam l'on devient décidément sourd à la raison.

C'est de cet insupportable protectorat américain que nous vous demandons de libérer la justice française en rendant à Georges Ibrahim ABDALLAH la liberté à laquelle les textes français lui donnent droit.

Amalgames et anachronismes

Le harcèlement judiciaire des Américains contre Georges Ibrahim ABDALLAH ne s'explique pas si l'on s'en tient aux seuls éléments que contient son dossier.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis le commencement de cette affaire. Un quart de siècle, une génération, un changement d'époque, et même à certains égards un changement de cycle historique.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les raisons cachées d'un acharnement qui, en toute objectivité, n'a plus lieu d'être. En réalité, il apparaît rapidement que G.I. ABDALLAH n'est qu'un prétexte. A travers lui, on veut faire un exemple pour des faits et des événements qui se sont déroulés longtemps après son incarcération, dans un contexte radicalement différent et avec d'autres acteurs.

Quoique derrière les barreaux et à vingt-cinq ans de distance, G.I. ABDALLAH court le risque de devenir une nouvelle victime collatérale de la guerre menée par l'administration américaine contre l'« islam radical ». L'accusation grossière de sa conversion à l'islam ne se comprend que sous cet angle-là. Elle montre bien la contamination du dossier par des éléments qui lui sont extérieurs et postérieurs. Il n'y a eu en effet aucune dimension religieuse notable dans le procès de G.I. ABDALLAH.

Les pressions américaines ne sont donc pas seulement injustifiables au regard de l'indépendance de la France et de sa justice, elles comportent encore une erreur volontaire de perspective qui repose sur une fausse symétrie et des confusions en tout genre. C'est l'Amérique d'après le 11 septembre qui parle ici, rétroactivement, par la voix de son avocat.

Il ne sert à rien de dire seulement que l'ingérence américaine est indue. Elle est encore, indépendamment de cela, anachronique. Aucune assertion ne la motive directement, sauf à supposer la concordance du passé et du présent. Car c'est uniquement à la lumière du 11 septembre que cette ingérence prend tout son sens.

En apparence seulement, on poursuit G.I. ABDALLAH pour des faits remontant à 1982 ; en réalité, il tombe sous le coup de la rigueur d'un monde qui croit dur comme fer au choc des civilisations. Ce n'est donc pas qu'on se refuse à refermer le dossier, même si par principe et par aveuglement on s'y refuse, c'est principalement qu'on espère le voir incorporer à d'autres affaires, toutes celles ouvertes après le 11 septembre.

La chute du Mur de Berlin a définitivement scellé le sort d'un monde, celle des Tours jumelles en a inauguré un autre, sans comparaison avec le précédent. Les faits reprochés à Georges Ibrahim ABDALLAH ne sauraient donc se confondre avec ceux reprochés à la nébuleuse Al-Qaida ou aux nouvelles formes de terrorisme qui émaillent les divers conflits en cours au Moyen-Orient.

Aussi absurde que cela puisse paraître, c'est pourtant la seule raison, en l'absence de toute autre, que l'on peut avancer une forme d'explication à l'intransigeance des Américains et aux exigences de la partie civile.

Le gouvernement américain n'a pas à s'instituer juge de G.I. ABDALLAH pas plus que ce dernier n'a à faire les frais de sa politique internationale. D'une part, Français et Américains pécheraient, les uns par déni de souveraineté, les autres par abus de privilège extraterritorial, en prêtant voix à des exigences excédant les droits formels de la partie civile ; d'autre part, on élargirait sans fin et surtout sans raison la notion de responsabilité collective en confondant les Arabes et les musulmans, les musulmans et les terroristes, ou en mélangeant hier et aujourd'hui, ici et là-bas.

C'est de Georges Ibrahim ABDALLAH dont il est question ici, pas des enjeux de la politique étrangère américaine ; pour des faits qui datent de 1982, et non de l'après 11 septembre 2001.

Il est urgent de tirer un trait sur les années de plomb

En Europe, les pays qui ont connu le même type de terrorisme que la France, ont su tirer un trait sur les années de plomb.

Exemple l'Allemagne :

Condamnée à la prison à vie pour neuf assassinats, Brigitte MOHNHAUPT, 57 ans, dirigeante de la « deuxième génération » du groupe terroriste d'extrême gauche allemand Fraction Armée Rouge (RAF), a été remise en liberté le 25 mars de cette année. Après 24 ans de détention, un tribunal de Stuttgart (Sud-Ouest) a jugé que Brigitte MOHNHAUPT « ne présentait plus de dangerosité ». Celle que la presse allemande avait appelée « la femme la plus dangereuse d'Allemagne » avait dirigé la RAF, en 1977, lors de l'enlèvement et du meurtre du patron des patrons allemands, Hans-Martin SCHLEYER. Quelques mois auparavant, elle avait préparé l'assassinat du procureur général fédéral Siegfried BUBACK, et avait elle-même tué par balles le banquier Jürgen PONTÖ. Elle n'a jamais publiquement regretté ses actes.

Mohammed Ali HAMMADI, condamné à la prison à vie il y a plus de seize ans pour le détournement d'un avion de la TWA et le meurtre d'un marine américain a été libéré en décembre de l'année dernière.

Un réexamen de la peine est habituel en cas de réclusion à perpétuité. Fédéralisme oblige, la décision relève exclusivement du parquet de Francfort, souligne le ministère de la Justice.

HAMMADI est à l'origine d'une des prises d'otages les plus retentissantes des années 80. Le 14 juin 1985, un boeing 727 de la TWA, qui relie Athènes à Rome, est détourné par HAMMADI et un autre libanais sur Beyrouth. Les pirates, qui détiennent 143 passagers et 8 membres de l'équipage, exigent la libération de « tous les Arabes détenus dans les prisons israéliennes ». Les otages, parmi lesquels le chanteur Demis ROUSSOS, seront libérés au compte-gouttes au gré des pérégrinations de l'avion, qui se pose à Alger avant de repartir sur Beyrouth, puis de revenir à Alger avant un ultime

atterrissage dans la capitale libanaise. Les derniers otages, dont beaucoup d'Américains, ne seront libérés que le 30 juin. Mais l'un d'eux est tué, un plongeur de l'US Navy, Robert STETHEM.

L'affaire rebondit deux ans plus tard quand, lors d'un banal contrôle, HAMMADI est arrêté à l'aéroport de Francfort, en possession de matériel servant à la fabrication d'explosifs. Les Etats-Unis exigent alors l'extradition de HAMMADI, mais la RFA refuse et décide, en juin 1987, de le juger sur son territoire.

HAMMADI sera jugé devant une cour des mineurs de Francfort car à l'époque des faits, on ignore son âge. Il passe aux aveux durant son procès, reconnaît son implication dans le détournement du vol du TWA mais nie en revanche avoir tué le marine. Il est condamné à perpétuité.

Sa libération a suscité la colère de Washington. Le département d'Etat s'est déclaré « très déçu » par la décision allemande. Mais cette colère n'a pas fait reculer la justice allemande.

En France même :

Philippe BIDART, chef historique du mouvement indépendantiste Iparretarak, condamné deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de 3 policiers, a bénéficié de la libération conditionnelle le 14 février dernier.

Toutes ces affaires démontrent clairement que la seule chose qui pourrait venir faire entrave à une libération de Georges Ibrahim ABDALLAH tient dans le veto intolérable des Américains. En guerre contre tous, au nom d'une civilisation qui leur fait tant défaut, ils se trouvent en complet décalage avec le climat de « résilience », pour reprendre le mot du psychiatre Boris CYRULNIK, qui règne désormais dans la « vieille Europe », seule manière pour elle de tirer un trait sur « les années de plomb ».

Le temps des procureurs est passé, c'est maintenant au tour des historiens de parler.

C'est pourquoi nous demandons à la justice française de suivre l'exemple de la justice allemande, et de signifier à nos condescendants amis américains que la France n'est pas une fille soumise, en un mot une putain.

***Plaidoirie prononcée devant la justice française
à Lannemezan, le 17 septembre 2007***



13^{ème} législature

Question N° :
35509

**de M. Braouezec Patrick (Gauche démocrate et républicaine -
Seine-Saint-Denis)**

**Question
écrite**

Ministère interrogé > Justice

Ministère attributaire > Justice

Rubrique > droit pénal

**Tête d'analyse > libération
conditionnelle**

Analyse > réglementation

Question publiée au JO le : **18/11/2008** page : **9893**

Réponse publiée au JO le : **10/02/2009** page : **1376**

Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de Georges Ibrahim Abdallah. Condamné à la perpétuité en 1987 pour avoir commis un acte de résistance face à l'occupation de son pays, libérable depuis 1999, le ministre de la justice s'est opposé, en 2003, à sa remise en liberté alors que la juridiction régionale de libération conditionnelle de Pau s'était prononcée pour. En 2007, la DST a précisé qu'il ne fallait pas le libérer dans la mesure où il pourrait « être probablement fêté comme un héros à son retour dans son pays ». En conséquence, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que Georges Ibrahim Abdallah bénéficie du droit à la liberté conditionnelle comme tout autre détenu condamné à perpétuité qui se voit libérable ainsi que le prévoit les textes en vigueur.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que Georges Ibrahim Abdallah a été condamné le 28 février 1987 par la cour d'assises de Paris à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir commandité les assassinats d'un officier de l'armée américaine en poste à l'ambassade des États-Unis et d'un diplomate israélien, commis à Paris en 1982 puis, pour avoir planifié la tentative d'assassinat du consul général des États-Unis à Strasbourg, commise en 1984. Les juridictions de l'application des peines décident de l'octroi ou du refus d'une libération conditionnelle au regard des efforts de réinsertion sociale fournis par le condamné, de son comportement, de sa dangerosité et de son projet de sortie. Georges Ibrahim Abdallah a interjeté appel de la décision de rejet de sa dernière demande de libération conditionnelle rendue par le tribunal de l'application des peines de Paris, compétent en matière de terrorisme. En application des dispositions de l'article 12 de la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental, la cour d'appel de Paris ne pourra statuer qu'après avis de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté qui ne peut se prononcer qu'après le placement du condamné, pour une durée d'au moins six semaines, dans un service spécialisé chargé de l'observation des personnes détenues aux fins d'une évaluation pluridisciplinaire de dangerosité assortie d'une expertise médicale réalisée par deux experts. En vertu du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs, il n'appartient pas au garde des sceaux, ministre de la justice, d'intervenir dans le prononcé des décisions judiciaires.



PLATE-FORME DU COLLECTIF POUR LA LIBÉRATION DE GEORGES IBRAHIM ABDALLAH

Le Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah (CLGIA) a pour objectif d'obtenir la libération de Georges Abdallah, militant communiste révolutionnaire et antisioniste libanais. Il est détenu dans les geôles de l'Etat français depuis 1984. Le Collectif s'est formé en juin 2004. Il regroupe des militants issus de divers horizons mais conscients que seule la lutte organisée et conséquente peut arracher les militants révolutionnaires des prisons des impérialistes. Le Collectif impulse et organise des actions dans le but de populariser et de mobiliser autour de la cause de Georges Abdallah. Le collectif met en avant le combat communiste, anti-impérialiste et antisioniste de ce révolutionnaire.

ARRACHER LES REVOLUTIONNAIRES DES PRISONS

Georges est en prison depuis 1984, il est libérable par un simple arrêté administratif du Ministère de la Justice (possibilité qui existe après quinze années de détention). En novembre 2003, la juridiction régionale de libération conditionnelle de Pau avait autorisé la libération de Georges Abdallah à condition qu'il quitte la France. Sur ordre du ministre de la Justice Dominique Perben, le procureur général fait aussitôt appel de cette décision, Georges restera en prison. L'acharnement que subit ce militant révolutionnaire dévoile clairement, si nécessaire encore, les intérêts de classe que défend cet Etat. Symbole vivant du militant fidèle à ses engagements et qui continue à lutter en prison, il subit la violence de la bourgeoisie qui veut le détruire pour mettre en garde toute une classe contre la velléité de combat. Face à cette violence à l'encontre des militants révolutionnaires en prison il est de la responsabilité de ceux qui soutiennent leur combat ou qui simplement refusent cet acharnement d'organiser la solidarité concrète à l'extérieur. En effet ouvrir les cellules des révolutionnaires c'est prouver concrètement la solidarité et apporter la preuve que la lutte peut gagner. Le Collectif fait sienne l'analyse de Georges quand il déclare « Nous savons que la situation des prisonniers révolutionnaires n'est que formellement fonction des décisions judiciaires ; ce sont toujours les instances politiques qui en délimitent à la fois le contenu et le pourtour. C'est pourquoi elle est avant tout fonction du mouvement de luttes anticapitalistes et anti-impérialistes ».

UN COMBAT ANTI-IMPERIALISTE

Le « nouvel ordre mondial » censé amener la paix et la prospérité dans le monde après la fin de l'URSS, ou « la guerre de l'axe du bien contre le mal » mené par les forces impérialistes n'apporte à travers le monde que mort, misère et destruction. Au Moyen Orient on assiste à une offensive généralisée des impérialistes. L'Irak occupé, après 10 ans d'embargo criminel, est devenu l'un des symboles d'une véritable guerre contre les peuples opprimés. Au Liban les impérialistes s'affrontent indirectement pour dépecer les richesses du pays et étouffer les luttes antisionistes. En Palestine occupée, le sionisme continue sa politique coloniale contre tout un peuple. En effet la lutte du Peuple Palestinien depuis 1936 montre la nature de l'ennemi : c'est une lutte anticoloniale. Le Collectif se reconnaît dans l'option de paix que le peuple palestinien a formulée de longue date : un Etat libre, démocratique et laïque. Néanmoins, cette option de paix suppose au préalable le démantèlement de l'apartheid en Palestine occupée comme ce fut le cas en Afrique du Sud.

Le droit au retour des palestiniens reste le levier principal de cette solution.

La lutte contre l'idéologie réactionnaire sioniste relève de notre combat politique contre le colonialisme sous toutes ses formes. De même, la lutte en France contre toutes les formes de racisme -dont l'antisémitisme- est un aspect essentiel de notre engagement contre eux. Le combat de Georges Abdallah nous renvoie évidemment à la situation d'aujourd'hui du peuple palestinien. Période difficile dans son combat contre l'entité sioniste. Les différents « plans de paix » en réalité plan de capitulation ne pourront empêcher le peuple palestinien à travers l'Intifada de trouver les moyens de sa libération.

Les paroles de Georges Ibrahim Abdallah sont celles d'un révolutionnaire qui continue le combat quand il nous exhorte du fond de sa cellule à ne pas baisser les bras :

« Faisons de sorte, camarades, que les défaites soient dans les camps des agresseurs impérialistes; c'est le plus court chemin, voire le moins coûteux, pour éviter les catastrophes des désagréments meurtrières qu'aurait à supporter les masses populaires dans le cas contraire ».

E-mail : liberonsgeorges@no-log.org

Blog : <http://liberonsgeorges.over-blog.com>

MEETING
sur le thème des prisonniers politiques

EUSKAL PRESOK
EUSKAL HERRIRA

SERONT TRAITÉES LA QUESTION DE
GEORGES ABDALLAH, D'ACTION DIRECTE
CELLE DES PRISONNIERS POLITIQUES
BASQUES, PALESTINIENS ET MAROCAINS

**JEUDI 15 AVRIL
20H
COMPLEXE DE
LA REPUBLIQUE**

**Jeunesse
Communiste
Marxiste
Léniniste**

JC-ML

GEORGES ABDALLAH, D'ACTION DIRECTE
FICHIER NATIONAL AUTOMATISÉ DES EMPREINTES GÉNÉTIQUES

CONCERT POUR

Entrée Libre

CLAN D'INSTINCT
Rap - Toulouse

**SOUND SYSTEM
HIP HOP**

**GEORGES IBRAHIM
ABDALLAH**
MILITANT PRO-PALESTINIEN EMPRISONNÉ
EN FRANCE DEPUIS 1984

Vendredi 12 mars - 21h

LE COMMUNARD
Place Arnaud Bernard

**Coup !
pour
Coup !
31**

LIBERTE POUR GEORGES IBRAHIM ABDALLAH

**MILITANT COMMUNISTE
PRO PALESTINIEN
EMPRISONNÉ
EN FRANCE
DEPUIS 1984**



Collectif de militants communistes révolutionnaires
COUP POUR COUP 31
couppourcoup31@gmail.com

LA JUSTICE S'ACHARNE CONTRE GEORGES IBRAHIM ABDALLAH !



Georges Ibrahim Abdallah est un militant communiste arabe pro-palestinien incarcéré en France depuis 1984 pour des actions de résistance antisioniste revendiquées par les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL). Il est libérable depuis 1999 mais l'Etat français utilise tous les prétextes pour le maintenir en détention (loi sur la rétention de sûreté, etc.).

Aujourd'hui, mardi 1er décembre, Georges Abdallah est convoqué à Tarbes pour... refus de prélèvement ADN ! Le motif invoqué est encore plus ridicule surtout quand on sait que la loi précise que pour les personnes condamnées avant le vote des lois sur le FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques), celles ayant écoupé de plus de 10 ans de prison doivent fournir leur ADN et que dans ce cas, les prélèvements peuvent être effectués de force ou à l'insu des condamnés.

Cette convocation est le symbole d'un acharnement judiciaire contre ce militant. En effet, depuis 25 ans, l'Etat s'acharne et le maintient en prison parce qu'il ne renie pas son engagement politique. Il représente le courant révolutionnaire qui se bat pour un seul Etat laïc, démocratique et multiculturel en Palestine. Cela en fait un ennemi implacable aux yeux des sionistes, des impérialistes et des fondamentalistes.

Le combat pour la libération de Georges Abdallah est de la responsabilité collective de tous ceux qui se revendiquent du camp de la révolution et de la liberté des peuples.

**FACE A LA REPRESSION,
LA SOLIDARITE EST NOTRE ARME !**

**SOLIDARITE AVEC GEORGES ABDALLAH
ET TOUS
LES PRISONNIERS ANTISIONISTES !**

Pour plus d'infos, le blog du comité de soutien : liberonsgeorges.over-blog.com

« Coup Pour Coup 31 », qui sommes nous ?

Nous sommes des militants communistes révolutionnaires. Certains font partie de l'organisation communiste Voie Proletarienne, d'autres ne sont pas organisés politiquement, mais nous sommes tous engagés dans la lutte des classes. Syndiqués ou non, nous nous battons en tant que travailleurs pour la défense de nos intérêts et pour une autre perspective que celle proposée par les organisations dites "de gauche".

Travailleurs, en fixe ou précaires, français ou étrangers, avec ou sans papiers, nos intérêts sont les mêmes : face à nos exploitateurs. Construisons la solidarité et l'unité pour la Révolution !

Pour nous contacter : couppourcoup31@gmail.com

Quelques initiatives du Collectif



Meeting - CICP - octobre 2004

Meeting - salle de l'Indépendance Paris 18 - mars 2005

Meeting - FIAP - décembre 2005

Participation à une manifestation devant l'ambassade de France au Liban - avril 2006

Rassemblement à l'occasion de la Conférence de Paris III - janvier 2007

Occupation du Consulat du Liban à Paris - janvier 2007

Stand au Forum Social des Quartiers Populaires - juin 2007

Stand devant l'IMA à la Fête de la Musique en juin 2007

Stand aux Rencontres de luttes sociales et de résistances (Sabbar) dans le Volvestre - août 2007

Perturbation d'une réunion de campagne électorale de Rachida Dati - février 2008

Manifestation au Salon du livre de Paris - mars 2008

Manifestation devant la prison de Fresnes - septembre 2008

Meeting - Bourse du Travail à St Denis - mai 2009

Participation de soutien aux deux procès ADN - décembre 2009 et février 2010

Conférence de Presse - mars 2009

Conférence-débat à la librairie Résistance - mars 2009

Participation au meeting de Méricourt organisé par "Libérez-les" - avril 2009

Meeting - Bourse du Travail St Denis - mai 2009

Participation au concert de soutien organisé par Coup Pour Coup à Toulouse - mars 2010

Participation au meeting de soutien aux prisonniers politiques organisés par les JCLM de Pau - avril 2010

Conférence-débat à la librairie Ishtar - juin 2010

et notre participation régulière,

à la Fête de l'Humanité

aux manifestations du 1er mai

aux manifestations de solidarité avec le Liban et la Palestine

aux Journées internationales des prisonniers politiques

aux rassemblements du 24 octobre

A noter que bien d'autres initiatives ont été entreprises à Lille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Pau, Bruxelles, par d'autres groupes de soutien à la libération de Georges Abdallah.

Et n'oublions pas...

si Georges Abdallah n'est pas libéré d'ici là...

notre rendez-vous devant la prison de Lannemezan le 23 octobre 2010



1er mai 2006



Bruxelles - décembre 2007



1er mai 2007



Fête de l'Humanité - septembre 2007



Ambassade de France au Liban - avril 2006



1er mai 2007



Barbès - octobre 2006



Lannemezan - février 2007



Palais de Justice - Paris - septembre 2007



Boycott Israël - Salon du Livre - mars 2008

Intervention de Georges Labica au meeting du 6 octobre 2006

Ainsi une nouvelle agression israélienne vient de prendre pour cible le Liban.

Comme à l'accoutumée depuis plus d'un demi siècle, le bourreau se fait passer pour la victime. Le prétexte cette fois a été la capture de deux soldats israéliens, sur le territoire libanais, à la faveur d'un engagement militaire. Afin de criminaliser l'acte, on a immédiatement substitué le terme de kidnappés à celui de *prisonniers*, seul *adéquat*. Sans remonter à Ben Gourion et un fantasme de faire des chrétiens libanais des alliés tampons d'Israël, il faut rappeler que le plan de soumettre le Liban est ancien et qu'Ariel Sharon s'y était déjà illustré, avec sa marche sur Beyrouth, conclue par Sabra et Chatilla (1987). Aujourd'hui la stratégie israélienne s'inscrit clairement dans le plan des néocolons autour de Bush de jeter les bases d'un « Grand Moyen Orient », à la botte de l'impérialisme, c'est sa tâche de « rottweiler de l'Amérique » (Uri Avnery). Il s'agit d'assurer la main mise au moins jusqu'au fleuve Litani et pour cela anéantir le Hezbollah, ce qui serait, en outre, une revanche sur le lâchage humiliant du Liban du Sud pas « Tashal » en mai 2001.

A noter, par ailleurs, que l'attaque a été déclenchée à la veille de la signature par le Fatah et le Hamas d'un accord de gouvernement, à partir du document rédigé par les prisonniers palestiniens appartenant aux deux mouvements.

En à peine plus d'un mois, et comme en miroir de ce qui se passe en Afghanistan et en Irak, où l'exportation de la démocratie donne les résultats que l'on sait, le bilan a tout du massacre délibéré d'un pays : plus de 1100 tués, près de 4000 blessés, pour la plupart civils, dont de nombreux enfants ; un million de réfugiés, soit le tiers environ de la population ; des villes et des villages rasés ; l'infrastructure détruite ; l'essentiel du réseau routier et 45 ponts, - qui auraient permis le passage de secours, 5 centrales électriques, - le bombardement de l'une d'entre elles ayant provoqué une marée noire sans précédent en Méditerranée ; 6500 entreprises, des écoles, des centres de santé...

Crime de guerre serait-ce une qualification inconvenante ? Pendant ce temps, Olmert et sa clique d'ex-colombes, gardaient les mains libres en Palestine, la routine de la répression, - 200 morts et 800 blessés depuis fin juin, complétés par l'arrestation (on ne dit pas kidnapping) du président du Parlement, de ministres et de nombreux élus, qui rejoignaient ainsi les milliers d'incarcérés palestiniens et libanais. « Sionisme » a pu écrire un périodiste Italien.

Du nouveau encore : on aurait aimé saluer ceux qui au sein de l'État israélien auraient élevé la voix contre une telle barbarie. Las, le temps de la gauche est fini. Elle a disparu. Au dernier carré de justes près, l'opinion accorde au soutien à plus de 80%, à son gouvernement, et, quand elle tombe à 30-35%, c'est uniquement parce que la victoire-éclair-zéro-mort annoncée ne s'est pas produite.

On ne s'étonnera donc pas si, à l'extérieur, lâcheté, complicité et soumission font le plein, et même un peu plus que d'habitude. Les chefs arabes, réunis, à Beyrouth, expriment leur solidarité (morale), une fois que les carottes sont presque cuites. La France, tant aimée au Proche-Orient, et aimant en retour ne serait-ce que pour les quelques 4 000 entreprises qu'elle possède dans son ancienne colonie, confie ses gesticulations à l'expert Douste-Blazy, et renforçant la collusion, nouée lors de l'assassinat de Rafic Hariri (sur lequel on attend toujours la lumière), avec les États-Unis, mobilise le Conseil de sécurité sur l'adoption de la résolution 1701, laquelle sous couvert de cesser le feu et de retour à la paix, reprend la 1559, qui avait permis aux deux compères « de travailler activement à faire émerger au Liban un pouvoir local favorable aux thèses américaines » (G. Corm), par la liquidation du mouvement « terroriste » du Hezbollah. La communauté internationale, demeurée impavide devant le massacre, emboîte le pas. A la conférence de Rome, son représentant le plus autorisé, Kofi Anan, qui avait, le jour précédent, accusé Israël d'attaque délibérée contre l'ONU, à Cana, cède aux injonctions de Condoleeza Rice, et accepte les excuses cyniques de Tel Aviv.

Nos faiseurs d'opinion, de la presse écrite et audio-visuelle, ne sont pas en reste. Adhérant sans le dire à la thèse bushienne de « l'islamo-fascisme », ils assurent, avec une belle conviction, le service de la propagande sioniste : Israël a été attaqué, il se défend, mais sa réplique est « disproportionnée » ; déplorant les morts et les destructions « des deux côtés », on choisit celui qu'il faut plaindre, les combattants du Hezbollah sont des pleutres qui « se cachent » parmi la population (curieuse définition pour « mouvement populaire »), d'où les morts civils ; pourtant lesdits civils ont été généreusement, à chaque occasion, priés d'évacuer leurs maisons avant la pluie de divers missiles (NB dont des bombes au phosphore) ; une officine, Intelligence Online (du groupe français *Le Monde*), n'a pas craint d'affirmer (25.08.06) que Hassan Nasrallah, le Secrétaire général du Hezbollah, avait suivi durant plusieurs mois une formation payée par l'Iran, à Pyongyang...

Et le Hezbollah en effet, objet de toutes les opprobres – terroristes, agent de l'étranger, fasciste, au point que nombre de belles âmes de « gauche » (et d'extrême gauche), les ont repris à leur compte ? A ceux-là, les mêmes qui durant la « crise des banlieues » de novembre dernier, prodiguaient conseils et mise en garde aux « sauvageons », il

convient de demander de quel droit ils se font les procureurs d'une résistance, à laquelle en vérité ils ne veulent rien entendre ? « Parti de Dieu », islamistes, donc pas progressistes, leur équation est simple.

Rappelons-leur, faute de pouvoir ici remonter le fil de l'histoire, que nous avons notre part de responsabilité devant ce phénomène qui s'étend bien au-delà du Liban. « Nous, - les communistes, les socialistes, les progressistes, les démocrates, les nationalistes, les laïcs et même les républicains, sous l'effet de l'après Bandoeng, c'est-à-dire de la conjugaison de nos erreurs et de nos échecs, des contre offensives impérialistes et de la mise en place de régimes réactionnaires empressés d'éliminer toute force oppositionnelle dans leurs pays, nous avons été vaincus. Or, la politique, comme la nature, a horreur du vide. Et les peuples savent, le moment venu, puiser dans leurs réserves profondes l'énergie qui leur permettra de tenir debout. Les exemples en sont innombrables. Au Proche-Orient, l'époque de l'OLP démocratique, laïque, égalitaire entre hommes et femmes, s'est estompée. Nous avons affaire à un véritable projet d'expulsion et d'extermination, en Palestine et au Liban indissociablement (au contraire de ce qu'on affirmait au Quai d'Orsay, dès le début du conflit), et qui peut s'étendre ailleurs, vers la Syrie et l'Iran, en attendant de plus longues distances.

Ce projet a fait lever contre lui, une force qui est parvenue à lui tenir tête et même, comme chacun a pu le voir, à le mettre en grande difficulté. Le Hezbollah, répétons-le, est né dans une des périodes les plus dures de l'histoire contemporaine du Liban, précisément pour en finir avec l'occupation Israélienne. Majoritaire dans le pays, comme le sont les chiites, communauté de loin la moins bien lotie, il est depuis devenu un parti national, comptant ministres et députés, et se substituant à un État défaillant, il anime de multiples réseaux d'entraide et gère des écoles, ainsi que des hôpitaux. Face à l'agression de cet été, il a rallié les chrétiens autour du général Aoun, le Parti communiste (qu'il avait persécuté, dix ans auparavant) et d'autres forces nationalistes. Il a fait preuve du courage de ses militants et, comme autrefois les Vietnamiens, de sa maîtrise de la guérilla. Il est parvenu, dans un affrontement, pudiquement nommé par les polémologues « asymétrique », à infliger à « la quatrième armée du monde » les coups les plus inattendus : quelques dizaines de chars indestructibles détruits, un avion inaccessible abattu, un navire incoulable coulé, sans compter le feu d'artifice permanent des Katiouchkas inlocalisables. Il a également réussi à empêcher, dans une nation aux identités communautaires fortes, l'éclatement d'une guerre civile que l'on cherche à provoquer ailleurs. Ce qui non seulement lui a valu, la solidarité, souvent active à ses côtés, d'une grande partie de la population, mais qui a également suscité une vague d'enthousiasme, chez tous les peuples du monde musulman, singulièrement ses proches voisins, pour la démonstration qui restait à faire, de si longue date : affronter avec succès l'adversaire commun. Ce n'est pas rien évidemment. Et les choses ne sont pas figées. Dans un de ses discours, Nasrallah se félicitait que des foules de jeunes, dans leurs manifestations en sa faveur, brandissent les portraits du Che et de Chavez (n.b. le seul chef d'État à avoir rappelé son ambassadeur). Les discussions sont ouvertes pour le changement de nom du parti et sa ligne politique future. S'il advenait que l'islamisation l'emporte, ce serait aux Libanais eux-mêmes de se prononcer. Certainement pas à nos procureurs en gants blancs. J'ajoute, tant ce genre d'argument a été utilisée par le matraquage médiatique, que les soutiens en finances et en armes de la part de la Syrie et de l'Iran, s'ils existent, ne sauraient rien avoir de choquant : pour ne pas parler, bien que l'oublie consciencieusement nos journaloïdes, de l'énorme masse de fric (un million de dollars lâchés, il y a quelques jours, par la Fondation Spielberg) et d'engins de guerre ultra sophistiqués qu'Israël reçoit depuis toujours des E.U. et qui lui donn(ai)ent en supériorité, rappelons simplement que le Vietnam heureusement avait bénéficié de l'aide soviétique et que les maquisards français des parachutages britanniques.

Et la FINUL alors ? Deux mots. Sa constitution, son nombre, sa présence et son rôle ont été salués comme un grand soulagement. La communauté internationale y récupérerait sa bonne conscience malmenée. La France, plébiscitée par Tel Aviv d'entreprendre la commandement, est désormais officiellement et complètement réconciliée avec la Maison Blanche, et, mieux encore, à la veille d'une élection présidentielle, Chirac réussit le tour de force d'obtenir le consensus de la droite comme de la gauche, Parti communiste compris. Mais prenons garde, la résolution 1701/1559, l'unique jusqu'ici à recevoir le plein accord d'Israël, va entrer en application. Le désarmement du Hezbollah demeure à l'ordre du jour. Pour l'accomplir, **les Casques bleus, véritable force d'occupation impérialiste, devront endosser l'uniforme de supplétif, chargé de « finir le travail » d'une « Tsaahal » déconfite, qui pourra tranquillement se mettre à préparer, comme le veulent ses paranoïaques, le « second round »**. Nullement renvoyé dans ses frontières, Israël conservera les territoires qu'il a annexés, -les fermes de Shebaa au Liban et ce morceau de Syrie, que personne n'évoque, le Golan. Tout recommencerait alors et les Palestiniens, laissés pour compte dans l'affaire, continueraient à encaisser. Ajoutons que, comme d'habitude aussi, nous, les européens, inclus donc les contribuables français, nous nous chargerons, en sus des coûts occasionnés par la présence militaire, de faire le ménage, en nettoyant par exemple les plages de la pollution pétrolière, de financer la reconstruction et l'assistance humanitaire, le casseur, dans la région, n'étant jamais le payeur.

Palestine, Irak, Liban sont les avant-postes d'une résistance en train de prendre forme un peu partout dans le monde contre les criminels de la « guerre sans fin. Les soutenir est le moindre des devoirs des progressistes de toutes appartenances.

Georges Labica (15 septembre 2006)

Conférence de Paris III

Communiqué du Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah janvier 2007

*NON A LA CONFERENCE DES IMPERIALISTES !
TROUPES DE LA FINUL HORS DU LIBAN !
LIBEREZ GEORGES ABDALLAH !*

Le 25 janvier 2007, doit se tenir à Paris une importante conférence internationale dite « Paris 3 » dont le but annoncé serait l'apport d'une aide économique au Liban. Les capitalistes du FMI et de la Banque Mondiale, « émus » par les malheurs survenus au peuple libanais à l'occasion de l'agression israélienne de juillet 2006 nous jurent qu'il s'agit pour eux d'aider à la reconstruction du pays. Une quarantaine de chefs d'états et ministres ont d'ores et déjà annoncé leur participation aux réjouissances, dont l'envoyée spéciale de Georges Bush, Condoleezza Rice. Cette rencontre de Paris 3 s'organise dans un contexte où l'impérialisme américain se mobilise dans la région du Proche Orient pour tenter de dissimuler son échec tant en Irak qu'au Liban.

A quelques jours de cette conférence, c'est le black-out total des médias qui prévaut en France : aucune allusion aux préparatifs intenses des autorités françaises (annonce de Jacques Chirac dans ses vœux à la presse diplomatique, réception à l'Élysée d'Hariri junior). Le premier ministre libanais Fouad Siniora, quant à lui, sillonne les capitales arabes (Le Caire, Ryad, Koweït, Mascate) en quête d'une reconnaissance régionale, qui voudrait masquer l'illégitimité de son gouvernement désavoué par une majorité des Libanais.

DES MESURES ANTI-POPULAIRES, CATASTROPHIQUES POUR LA GRANDE MASSE DES LIBANAIS !

L'enjeu principal de la conférence Paris-3 pour l'impérialisme et les capitalistes libanais est la mise en place d'un régime d'austérité dictatorial visant à faire payer aux salariés, aux paysans, aux chômeurs, aux sans-abri, aux pauvres en général, les conséquences économiques de l'agression sioniste. Alors qu'aucun des pays organisateurs de la conférence de Paris n'a jugé utile de condamner Israël pour son agression barbare et d'exiger des sanctions économiques pour dédommager les populations martyres du Liban, alors que la Communauté Européenne affame le peuple palestinien coupable d'avoir fait des choix électoraux qui ne lui conviennent pas, les pays les plus riches du monde, avec la complicité de la bourgeoisie locale veulent saigner le peuple libanais !

Le congrès Paris 3 a pour but de mettre le pays entre les mains des financiers libanais soutenus par la réaction arabe, en particulier Saoudienne, et de l'impérialisme, notamment français et étatsuniens. Les nostalgiques de l'empire colonial français se croient toujours à l'époque de la main mise de la France sur le Liban et Chirac pleure encore son grand ami milliardaire Hariri.

Le programme d'austérité qu'on voudrait imposer au peuple libanais est aux antipodes des mesures qui permettraient au pays de régler ses problèmes. Ainsi on aligne la monnaie nationale sur le cours du dollar US et on met en place un système de TVA (15%) qui va amplifier les inégalités sociales.

Alors que la population souffre de la désintégration des structures nationales essentielles, on planifie la privatisation des services publics (électricité, téléphone, eau, éducation...).

UNE ARMEE D'OCCUPATION QUI NE VEUT PAS DIRE SON NOM !

Si l'on écoute les responsables français, les troupes de la FINUL, dont l'armée française, mèneraient sur le sol libanais une mission parfaitement neutre visant à protéger les populations locales et le cessez le feu « entre le Hezbollah et Israël ». Alors que le peuple libanais, cet été, a subi une attaque criminelle de grande envergure ayant entraîné la mort

de plus 1200 civils, des milliers de blessés, on voudrait nous faire croire à un conflit entre adversaires d'une même importance. Non, la Résistance libanaise n'a rien de comparable aux forces armées de l'entité sioniste ! Cette agression injustifiée est de la seule responsabilité d'Israël et des pays qui l'ont soutenu. C'est pourquoi, il est légitime et urgent d'exiger **l'indemnisation par l'agresseur israélien des victimes de la guerre de juillet 2006**. C'est à l'entité sioniste et à elle seule de payer les destructions dont elle est pleinement responsable au Liban, et pas aux contribuables des pays européens !

Outre l'aspect financier de Paris 3, véritable agression contre les classes populaires du Liban, il faut également dénoncer sans relâche la FINUL au Liban comme une armée d'occupation. Les populations du Sud ne s'y sont pas trompées, elles qui subissent au quotidien le flicage et le quadrillage du territoire. Déjà des manifestations contre les troupes françaises se sont déroulées à plusieurs reprises en novembre et décembre 2006. **Soyons certains que ces troupes prétendument neutres sauraient parfaitement remplir leur rôle traditionnel de maintien de l'ordre impérialiste en cas de rébellion sociale ou de redémarrage de la lutte de libération nationale !**

LIBEREZ GEORGES IBRAHIM ABDALLAH SANS CONDITIONS !

Georges Abdallah, révolutionnaire communiste libanais, militant de la cause palestinienne, a toujours été de ces combats contre l'impérialisme, le sionisme et le capitalisme. Il est détenu en France depuis 23 ans pour son appartenance à un groupe armé les FARL (Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises) qui en riposte à l'invasion sioniste du Liban, avait revendiqué l'exécution sur le territoire français d'un responsable militaire US et d'un agent diplomatique israélien membre du MOSSAD. **Il est libérable depuis 1999. Un juge a même ordonné sa mise en liberté** assortie d'une expulsion vers le Liban (souhaitée par Georges.) C'était sans compter sur l'acharnement politique de l'état français qui, sous la pression américaine et sioniste, faisait appel de cette décision.

LA DENONCIATION DE LA CONFERENCE IMPERIALISTE PARIS-3

LA LUTTE POUR EXIGER LE RETRAIT DES TROUPES DE LA FINUL DU LIBAN

L'EXIGENCE DE LA LIBERATION IMMEDIATE ET SANS CONDITIONS DE GEORGES ABDALLAH

constituent un seul et même combat. C'est pourquoi le collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah appelle tous les groupes et tous les individus qui se sont mobilisés cet été contre l'agression sioniste au Liban, toutes celles et ceux qui sont pour la victoire du peuple palestinien dans sa lutte pour ses droits inaliénables, à dénoncer vigoureusement la tenue à Paris de la conférence impérialiste Paris-3 comme féodalisation du Liban aux intérêts impérialistes **et à exiger la libération de Georges Ibrahim Abdallah !**

LA VICTOIRE OU ... LA VICTOIRE !

Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah -

e-mail : liberonsgeorges@no-log.org - <http://liberonsgeorges.over-blog.com>

Conférence de Presse du 25 mars 2009

Mercredi 25 mars 2009 a eu lieu au CICP une conférence de presse à l'occasion de l'examen en appel d'une demande de libération de Georges Abdallah.

Participaient à cette conférence de presse, organisé par le collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah :

- **Jacques Vergès (avocat de Georges Abdallah),**
- **Alima Boumediene-Thiery (sénatrice, Verts),**
- **Gérald Briant (maire adjoint du XVIII^e, membre du Bureau National du PCF),**
- **Mireille Fanon Mendes- France (attachée parlementaire de P. Braouezec, PCF)**



La presse arabe était présente et cela a donné lieu à plusieurs articles, dont le suivant :

Article sur Al Intiqad

<http://www.alintiqad.com/essaydetails.php?eid=5387&cid=10>

Extrait de la traduction de l'article :

« Vergès a déclaré que l'affaire Abdallah est sans aucun doute une affaire politique ; la prolongation de son emprisonnement est due à l'intervention de la ministre des affaires étrangères Condoleezza Rice représentée dans la partie civile (rappelons que Georges Abdallah est libérable depuis 1999). Me Vergès a ajouté que les juges avaient demandé un rapport sur Georges Abdallah, rédigé à partir de déclarations de gardiens de prison, de psychologues et de représentants des autorités pénitentiaires (*). Selon ce rapport, "Georges Abdallah bénéficie d'une intelligence supérieure. Il a appris plusieurs langues en prison, dont l'anglais, l'allemand, le français et l'espagnol. Sa lecture est très variée. Il maîtrise l'art de la discussion. Ses convictions idéologiques sont intactes. Il est à l'écoute de l'autre et respecte la différence des points de vue." »

(*) Il s'agit du rapport de la commission pluridisciplinaire suite au passage de Georges Abdallah au Centre National d'Observation de Fresnes, conséquence de la loi Dati sur la rétention de sûreté.

Conférence de Presse du 25 mars 2009

Intervention d'Alima Boumediene Thiery, sénatrice

Après Maître Jacques Vergès, qui nous a rappelé la situation de Georges Ibrahim Abdallah et nous a donné lecture des rapports de l'Administration Pénitentiaire concernant son comportement exemplaire en détention, j'ai rappelé les raisons de ma présence dans ce collectif qui demande la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Tout d'abord rappelons que Georges est un militant communiste, révolutionnaire arabe, qui combat pour la liberté de son pays, le Liban, et contre l'oppression que vit le peuple palestinien. Au sein de son organisation, il a oeuvré contre l'occupation militaire du Liban et contre l'occupation coloniale de la Palestine, contre l'impérialisme et le sionisme...

En tant que parlementaire mais aussi militante pour le droit au Palestinien à un Etat libre, laïc et démocratique, et surtout pour le respect du Droit International, ma présence aux côtés de Georges Ibrahim Abdallah s'explique pour 3 grandes raisons :

- L'égalité des droits des citoyens devant la loi :

En effet, tout citoyen doit être égal devant la loi, y compris les détenus, or ce n'est pas le cas pour Georges, incarcéré depuis 25 ans en France.

Arrêté en 1984 et condamné en 1987 à la réclusion à perpétuité, il est libérable depuis 1999, soit près de 10 ans.

A ce jour, il a déposé 7 demandes de libération conditionnelle, les 6 premières lui ont été refusées, sa dernière demande attend une réponse depuis plus de 2 ans !

Cette liberté conditionnelle, accordée de droit à tous les détenus ayant fait leur peine y compris leur période de sûreté, lui est refusée malgré les nombreux rapports positifs de l'Administration Pénitentiaire, mais en raison de pressions politiques étrangères notamment les Etats-Unis qui s'y opposent.

Or la France est un pays indépendant dont la Justice n'a pas à être rendue pour plaire ou déplaire à d'autres Etats ! Au nom de cette égalité des citoyens devant la loi, Georges Ibrahim Abdallah doit pouvoir bénéficier de cette libération conditionnelle.

- Non à la loi sur la rétention de sûreté de février 2008 :

Georges Ibrahim Abdallah, condamné avant cette loi, est soumis aux conditions de cette loi, au mépris du principe de « Non rétroactivité » de la loi.

Or, les juges ont décidé de lui appliquer la nouvelle loi et l'envoyer au CNO (Centre National d'Observation de Fresnes) à l'issue de laquelle une commission pluridisciplinaire devra donner son avis sur son éventuelle « dangerosité ».

Celle-ci est constatée au regard de critères étonnants :

- ▶ son indifférence pour le sort des victimes (pour lui il s'agit de responsables qui occupent illégalement son pays pour lequel il résiste)
- ▶ la force intacte de ses convictions qui pourrait le pousser à se comporter en activiste révolutionnaire si la situation se reproduisait (en clair si son pays est de nouveau occupé, il doit l'accepter sans résistance)
- ▶ Au-delà qu'il s'agit de nier son droit à la résistance face à une occupation coloniale militaire, droit reconnu au niveau international, on fait un pronostic arbitraire de son comportement.

Ainsi, il n'est pas jugé pour ce qu'il fait, un acte commis, mais ce qu'il est et pour ce qu'il pourrait faire, des actes éventuels, en cas de...

Il s'agit d'une sorte d'élimination préventive... Ceci est inacceptable dans notre droit !

- L'acharnement politique dont il est victime :

Ainsi, pour des raisons politiques et diplomatiques, on instrumentalise le droit pour exercer cet acharnement. La justice se retrouve au service du politique, ce qui est inconcevable dans une démocratie !

Ainsi, en refusant de libérer Georges Ibrahim Abdallah, la France accepte la pression des Etats-Unis, et sans le dire d'Israël... et se met elle-même en position de servitude envers ces puissances !

Alors que le Liban se dit prêt à recevoir Georges Ibrahim Abdallah où il pourra retrouver sa place dans son pays, enseigner et vivre en famille, la France décide pour le Liban qu'il est un danger pour la stabilité de l'Etat ???

En fait, la France pense qu'il pourrait nuire aux intérêts impérialistes et sionistes dans la région et pour cela, le maintient en prison, malgré la décision du Liban de l'accueillir !

Le Liban serait-il encore sous protectorat Français ?

Ou La France obéirait-elle aux exigences américaines ?

Quoi qu'il en soit, notre justice ne doit pas répondre à ces préoccupations politiques, mais doit affirmer son indépendance face à la politique !

Alima Boumediene-Thiery

Message d'Alain Gresh pour le meeting du 15 mai 2009

Georges Ibrahim Abdallah ne sera pas libéré. Ainsi en a décidé la cour d'appel de Paris au début du mois de mai 2009. Citoyen libanais, condamné à perpétuité en 1989, il est emprisonné depuis 1984. Je ne reviendrai pas sur les différentes péripéties qui marquèrent son incarcération ni sur la campagne de désinformation qui voulut lui attribuer une responsabilité dans la campagne d'attentats aveugles menés à Paris en 1986 et 1987, désinformation orchestrée par les services secrets français. Ni sur la découverte providentielle d'un pistolet dans un appartement loué par Georges et qui permit de lui attribuer la responsabilité de l'assassinat de membres de la CIA et du Mossad. Ces techniques sont bien connues. Leur utilisation devrait d'autant plus être dénoncée qu'elles prennent une ampleur nouvelle dans le cadre de « la guerre contre le terrorisme », guerre au nom de laquelle on restreint l'espace du droit et des libertés dans les démocraties occidentales.

Georges Ibrahim Abdallah n'a jamais, durant ce quart de siècle, renié ses convictions. Cette fidélité à ses principes, c'est ce que les autorités françaises veulent lui faire payer en refusant de le libérer. En quoi cela les concerne, alors même que le gouvernement libanais se déclare disposer à l'accueillir ?

La demande de libération de Georges Ibrahim Abdallah doit dépasser largement tous ceux qui se reconnaissent en son combat et s'étendre à tous ceux qui veulent défendre les libertés démocratiques dans ce pays et qui n'acceptent pas qu'un homme soit pris en otage parce qu'il refuse de se renier.

15 mai 2009

Alain Gresh, journaliste



Message adressé par l'assemblée générale BDS au rassemblement à Barbès du 24 octobre 2009

Cela fait 25 ans aujourd'hui 24 octobre que Georges Ibrahim Abdallah est incarcéré dans les prisons françaises. Militant politique libanais, son engagement pour la libération du peuple palestinien date des massacres de Sabra et Chatilla en 1982. Arrêté et jugé coupable, en France, d'association de malfaiteurs et de détention d'armes, ce militant est libérable depuis 10 ans.

Son maintien en détention est un choix politique de l'État français. La preuve : chaque année depuis 10 ans à l'issue de l'entretien judiciaire devant décider de sa remise en liberté, il est maintenu en détention car à la question « Si vous sortez, continueriez-vous votre combat ? », il répond « OUI ». Cette réponse n'est pas la bonne selon la justice. C'est son engagement anti-impérialiste et le combat qu'il a décidé de mener y compris entre quatre murs, qui lui sont reprochés.

Nous saluons sa détermination. Son refus du chantage « Reniement contre liberté » rejoint notre engagement aux côtés de la lutte des Palestiniens. Le combat pour la libération de la Palestine est notre combat. La libération de Georges Ibrahim Abdallah est notre exigence.

Nous vous invitons tous à rejoindre la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre l'État d'Israël) à l'appel de la société civile palestinienne.

Palestine vivra !

24 octobre 2009

Rencontre nationale BDS à St Denis – 150 participants

Conférence de Beyrouth

28 avril 2010

Campagne Internationale pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Ce fut une rencontre politique et juridique franco-libanaise exceptionnelle ce jeudi 29 avril, à l'hôtel al-Safir à Beyrouth, pour le lancement de la campagne internationale pour la libération du prisonnier libanais Georges Ibrahim Abdallah, injustement détenu depuis 26 ans, dans les prisons françaises.

Ont participé à cette rencontre l'avocat de Georges, le militant français **Jacques Vergès**, et l'ancien ministre français des affaires étrangères, **Roland Dumas**, ainsi qu'un représentant du parti NPA, **Alain Pojolat**, ainsi qu'un grand nombre de personnalités libanaises, palestiniennes et internationales : parmi celles-ci, le représentant du général Michel Aoun, **George Nakhlé**, le représentant du président du conseil des députés, **Muhammad Khawaja**, les anciens ministres **Bishara Merhej** et **Issam Nu'man**, le militant **Anis Naccache**, directeur du centre de recherches Aman, le membre du bureau politique du Hezbollah, **Ahmad Milli**, les deux prisonniers libérés **Samir Kintar** et **Anwar Yassine**.

C'est par le message envoyé par le prisonnier **Georges Abdallah** de sa prison française que la conférence a débuté.

De sa prison de Haddarim, en Palestine occupée, **Marwan Barghouti** a salué la conférence, en son nom et au nom de ses frères prisonniers, et a exprimé sa solidarité avec le militant Georges Abdallah et le représentant du FPLP au Liban, **Marwan Abdel Al** a lu un message du secrétaire général du FPLP, le prisonnier **Ahmad Saadate**.

L'avocat qui a défendu Abdallah dès son arrestation, Jacques Vergès, a exprimé sa joie de se retrouver au Liban en se rappelant la première visite qu'il a faite au pays, lorsqu'il était envoyé par le gouvernement algérien pour défendre le prisonnier Hijazi, combattant palestinien, en Palestine occupée, et qu'il en fut alors expulsé vers le Liban.

Il a accusé de mensonge la ministre française de la justice, Michelle Alliot-Marie qui a déclaré, lors de sa récente visite au Liban, que George Abdallah est un criminel. *« Car le procureur général ne cesse de dire qu'il faut enfermer George Abdallah à cause de ses opinions et de sa position nationale. Par cette attitude, le gouvernement français proclame clairement qu'il est hostile à la résistance palestinienne et libanaise. » « Je ressens de la honte, a-t-il poursuivi, parce que la France du général de Gaulle est devenue un terrain pour Israël. Il est honteux que la France du général de Gaulle soit soumise à l'administration américaine. Il y a une lettre, en possession de mon ami Roland Dumas, signée par la ministre américaine des affaires étrangères, Condoleezza Rice, qui réclame le maintien de la détention de George Abdallah. C'est le style du maître qui ordonne son valet... George n'est qu'un combattant de la liberté qui fait face à l'occupation. C'est un homme intelligent, fermement attaché à ses opinions et positions. Il lui suffit de renier ses convictions pour être libéré. Mais le maintien de George Abdallah en détention est un cancer sur la face de la France, et nous nous battons pour que les dirigeants français soient dignes de leur peuple. »*

Maître Vergès a demandé à l'assemblée de faire un effort pour que le Liban officiel réclame la libération de George Abdallah, prenant exemple sur l'Iran : *« Dans cette salle se trouve parmi vous un ami, le militant Anis Naccache, que le gouvernement iranien a pu libérer des prisons françaises. Vous direz probablement que l'Iran est un pays puissant et qu'il a des intérêts, mais le Liban est puissant, aussi, la France a des*

intérêts au Liban et il suffit que les autorités libanaises réclament la libération de George Abdallah en proposant de lui ouvrir les portes. »

Quant à l'ancien ministre français des affaires étrangères, Roland Dumas, il a affirmé que toutes les conditions sont réunies pour la libération de George Abdallah, sauf celle de son reniement à sa cause. « *Son dossier ne montre qu'une seule chose : c'est un grand militant,* » a-t-il affirmé, espérant revenir au Liban pour saluer George Abdallah dans son pays.

Pour le député **Nawwar Sahili**, du bloc de la fidélité à la résistance, George Abdallah est un symbole de la résistance, et « *nous sommes certains que George Abdallah sera bientôt libéré.* »

Abu Imad Rifa'i, représentant du mouvement du Jihad islamique au Liban, a salué en Georges Abdallah le représentant de cette jeunesse arabe qui a consacré sa vie à la cause palestinienne et la juste cause de la nation. Il a réclaté sa libération immédiate des prisons françaises, en insistant sur la nécessité, pour les autorités françaises, de se débarrasser des pressions sionistes et américaines à propos de cette cause.

Quant à Alain Pojolat, représentant le NPA, il a déclaré que son parti s'engageait à la libération immédiate de George Abdallah et qu'il était prêt à faire partie de la campagne internationale pour sa libération, et de coopérer avec toutes les organisations et partis libanais et arabes pour ce faire.

Après de nombreuses interventions de personnalités politiques et religieuses, ainsi que des militants de la cause des prisonniers (**Muhammad Safa** et **sheikh Atallah Hammoud**), qui ont réclaté qu'un effort soit fait auprès des officiels libanais pour les placer face à leurs responsabilités et auprès des autorités françaises, rappelant que le Liban n'était plus un pays sous mandat français, la déclaration de Beirut, au nom des participants, a été lue et approuvée.

En espérant que cette campagne se poursuive, que les initiatives se multiplient, qu'elles soient officielles ou populaires, jusqu'au retour de George Abdallah dans son pays, qui attend le retour d'un héros.

Au moment où se déroulait cette conférence, consacrée à Georges Abdallah, les personnalités présentes avaient également à l'esprit la lourde condamnation récente prise par le pouvoir judiciaire égyptien à l'encontre du combattant exemplaire Sami Shihab (Muhammad Mansour, de son vrai nom) et de ses frères, accusés d'avoir soutenu la résistance du peuple palestinien à Gaza.

En effet, le tribunal exceptionnel égyptien a condamné Sami Shihab à 15 ans de prison ferme, alors qu'il a condamné Muhammad Qabalan et d'autres militants à la perpétuité, rien que parce qu'ils ont décidé d'apporter une aide concrète à la résistance palestinienne. Aujourd'hui, parler de résistance et d'aide à la résistance devient un crime dans l'Egypte soumise aux Etats-Unis et à Israël de Hosni Moubarak. Alors qu'il n'y a rien de plus naturel que d'affirmer et d'agir pour soutenir nos frères en Palestine, dans toute la Palestine occupée, alors qu'il s'agit du premier devoir des peuples arabes et musulmans, avant d'être celui des peuples libres dans le monde, le soutien à la résistance est devenu un acte criminel.

Nous sommes certains que Sami Shihab et ses frères ne resteront pas longtemps en prison. Sayyid Hassan Nasrullah l'a d'ailleurs affirmé, répondant à une station télévisée koweïtienne : « *Cette affaire est politique, et nous la réglerons au moyen des voies politiques.* » Suite à la condamnation de ces nobles militants, héros de la nation arabe, sayyid Nasrullah a témoigné sa solidarité avec leurs familles en leur promettant de faire ce qu'il faut pour mettre fin à cette honteuse condamnation.

Georges Abdallah, Sami Shihab, Yahya Skaf, Samir Kintar, Anwar Yassin, et surtout Hajj Imad Mughnieh et des milliers de soldats inconnus, martyrs, blessés ou sur le terrain, le Liban a de quoi être fier de sa participation à la lutte pour libérer la Palestine.

d'après

Centre d'Information sur la Résistance en Palestine

Liban - 30-04-2010

Campagne internationale pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Déclaration de Beyrouth 29 avril 2010

Nous, les participants à la conférence de lancement de la campagne internationale, juridique et civile, pour la libération du prisonnier libanais détenu dans les prisons françaises, Georges Ibrahim Abdallah, conférence tenue à Beyrouth le 29 avril 2010, avec la participation de personnalités arabes et internationales, politiques et juridiques, intellectuelles et académiques, nous proclamons ce qui suit :

« **Premièrement** : Nous sommes fiers du grand militant Georges Abdallah, qui a passé plus de 26 ans détenu dans les prisons françaises, et dont le maintien de la détention est arbitraire, contraire aux lois internationales, et une violation des règlements de la juridiction française. Est-ce que le pouvoir judiciaire français, qui s'inspire des principes de la révolution française, veut appliquer la justice ou se venger ?

Deuxièmement : L'assemblée considère que la non libération de Georges Abdallah, bien qu'il réponde aux conditions exigées pour sa libération, depuis 1999, est une décision politique dont le gouvernement français assume les responsabilités tant sur le plan juridique que moral. L'assemblée réunie réclame que le pouvoir judiciaire français prouve son indépendance et son refus des pressions américaines et israéliennes. L'assemblée renouvelle sa demande aux autorités françaises de libérer immédiatement Georges Abdallah.

Troisièmement : les gouvernements libanais successifs (hormis le dernier gouvernement du président Salim El-Hoss) ont négligé la cause de Georges Abdallah, et ce manquement intentionnel ne peut être compris que comme un comportement considérant que les autorités françaises exercent un mandat sur le Liban. C'est pourquoi nous appelons les autorités libanaises à une intervention sérieuse auprès des autorités françaises et exiger la libération immédiate de Georges Abdallah. Au cas où les autorités françaises ne suivent pas, nous appelons à une proposition de résolution devant la commission des droits de l'homme de l'ONU, dénonçant le maintien de sa détention arbitraire.

Quatrièmement : La campagne internationale pour la libération de Georges Abdallah sera le creuset rassemblant les différents comités ou les initiatives libanaises, arabes et internationales qui tendent à la libération de Georges Abdallah. Cette campagne se poursuivra de manière ascendante, au Liban et en France, prenant différentes formes, rassemblements ou manifestations, et la campagne empêchera que cette cause soit négligée par les agendas politiques libanais ou français.

Cinquièmement : l'assemblée réunie appelle les organisations non gouvernementales concernées par les droits de l'homme, les partis, les syndicats et les médias, à examiner la situation juridique de Georges Abdallah, et notamment le procès inique auquel il a été soumis, et les pressions exercées sur le pouvoir judiciaire français pour empêcher sa libération, et notamment en 1999, à signer la pétition exigeant sa libération, et à écrire à ce propos au gouvernement français et à l'Union européenne. »

Source : Centre d'Information sur la Résistance en Palestine

Campagne internationale pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Conférence de Beyrouth du 29 avril 2009

Interventions de Marwan Barghouti et d'Ahmad Saadat

De sa prison de Haddarim, en Palestine occupée, Marwan Barghouti a salué la conférence, en son nom et au nom de ses frères prisonniers, et a exprimé sa solidarité avec le militant Georges Abdallah, affirmant qu'ils réclament du gouvernement français la libération immédiate de Georges et leur solidarité avec sa juste cause, pour laquelle il s'est longtemps sacrifié en résistant à l'occupation sioniste des terres libanaises et palestiniennes.

Pour sa part, le représentant du FPLP au Liban, Marwan Abdel Al a lu un message du secrétaire général du FPLP, le prisonnier Ahmad Saadat, qui se trouve actuellement en isolement dans la prison Ramon, en Palestine occupée, disant : « les partisans de la liberté dans le monde sont solidaires avec la juste cause de Georges et réclament des autorités françaises sa libération immédiate. Le train de l'histoire va de l'avant et l'histoire de l'oppression impérialiste et coloniale ne reviendra pas, quels que soient leurs noms et quelle que soit leur puissance et leur domination des peuples opprimés.



Rassemblement devant l'ambassade française à Beyrouth

“Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah”



Vendredi 30 avril 2010

La campagne internationale pour la liberté du détenu libanais Georges Ibrahim Abdallah a organisé un sit-in devant le siège de l'ambassade de France à Beyrouth. Hissant des pancartes marquées "le judiciaire français: Justice ou vengeance?" et "A bas la justice de la France", les supporters ont scandé des slogans demandant la liberté d'Abdallah et dénonçant les propos de la ministre française de la Justice Michèle Alliot-Marie qualifiant Georges de "criminel". A cette occasion, Bassam Al Kantar, membre de la campagne, a souligné qu'Alliot-Marie est une menteuse indiquant que Georges Abdallah est un héros national arabe.

"La Résistance qui a lancé le slogan "nous sommes un peuple qui ne délaisse pas ses détenus dans les prisons israéliennes est la même résistance qui annonce aujourd'hui qu'elle n'abandonne pas ses prisonniers ni dans les geôles françaises ni dans celles égyptiennes ni dans toute cellule renfermant un résistant qui a porté la bannière de la Palestine" a-t-il martelé.

Par ailleurs, El Kuntar a appelé le ministres libanais des Affaires étrangères et de la Justice à convoquer l'ambassadeur français et l'interroger sur les raisons de la détention d'un citoyen libanais dont l'arrêt de sa libération a été prononcé en 2003.

De même, il a révélé que l'ambassade américaine au Liban est le vrai geôlier d'Abdallah et c'est elle qui a ordonné à "sa bonne française" de l'incarcérer toujours.

"Ce n'est pas mes propres propos. Ce sont ceux lancés par l'ancien ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas hier lors de la conférence de la liberté du Georges Abdallah" a-t-il ajouté.

De plus, une délégation de la campagne a remis un document aux autorités françaises via son ambassadeur au Liban. Joseph Abdallah, le frère du Georges, a clarifié au site "French.moqawama.org" que ce document représente une condamnation de "l'inféodation des autorités françaises aux agendas de l'administration américaine et sioniste" et de la détention abusive d'Abdallah. De même, il a appelé les autorités libanaises à assumer leurs responsabilités à l'égard de ce citoyen libanais.

Source : Rim al-Khatib



Georges Ibrahim Abdallah

Liberté !

Georges Ibrahim Abdallah, communiste libanais, militant de la cause palestinienne, est emprisonné en France depuis 21 ans.

C'est un prisonnier politique. Il a été condamné pour s'être battu alors que l'armée israélienne envahissait son pays, massacrait, torturait, déportait.

La justice française l'a lourdement condamné en 1987, sous la pression directe du gouvernement américain.

Malgré l'avis favorable rendu à Pau en 2003, les autorités politiques et judiciaires françaises s'opposent toujours à sa libération.

Début 2005, la justice examinera une nouvelle fois le dossier de libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Mobilisons-nous ! Arrachons ce militant révolutionnaire internationaliste à la vengeance des impérialistes et des sionistes !

Georges Ibrahim Abdallah maintenu en prison en France, c'est un peu de la cause des peuples, un peu de notre liberté à tous et toutes qui étouffe au fond d'un cachot.



Soutenons la résistance des peuples du Moyen-Orient !

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah !

AU LIBAN, la nouvelle agression criminelle israélienne vient de détruire une grande partie du pays et de tuer des milliers d'habitants. Cependant, la tentative sioniste de provoquer une guerre civile et la division du pays a jusqu'à présent été mise en échec par **le soutien populaire à la résistance armée** : non seulement celle-ci n'a pas été anéantie par les forces sionistes, mais pour la première fois dans cette région, elle les a repoussées en leur infligeant de lourdes pertes.

EN IRAK, les États-Unis et leurs alliés ont mené deux guerres totales, ils ont détruit un pays et massacré son peuple, victime durant des années d'un embargo meurtrier. Responsables du chaos actuel, les occupants n'hésitent pas à susciter la guerre civile dans ce pays, sans parvenir à anéantir **la guérilla qui les frappe jour après jour**.

EN PALESTINE, le sionisme perpétue sa **politique coloniale expansionniste**. L'État sioniste d'Israël poursuit le nettoyage ethnique des Palestiniens dont il occupe la terre, il poursuit la destruction de la société palestinienne, la casse systématique de ses infrastructures. Cependant, malgré le mur de l'apartheid, les massacres de Gaza et les assassinats de militants, malgré les punitions collectives et les milliers d'emprisonnements arbitraires, malgré l'incroyable pression internationale l'incitant à la capitulation, la résistance multiforme de tout un peuple démontre qu'il ne renonce pas à ses droits nationaux légitimes.

Du Liban à l'Afghanistan, **le plan « Grand Moyen-Orient »** vise à renforcer la domination de l'impérialisme étatsunien sur toute la région. Cette politique est à l'origine des menaces contre la Syrie ou l'Iran, elle est à l'origine des guerres d'agression subies depuis des années par les peuples arabes. Mais la résistance de ces peuples met en échec **le terrorisme impérialiste**.

Les grandes puissances qui soutiennent et protègent l'entité sioniste (France et États-Unis en tête) ont fait voter par le Conseil de sécurité de l'ONU **la résolution 1701** qui - après la résolution 1559 - met en demeure le gouvernement libanais de neutraliser la résistance. De son côté, Israël pourra continuer ses attaques - sous le prétexte habituel de son « droit à se défendre » - et maintiendra son occupation d'une partie du territoire libanais. L'envoi de troupes au Liban, sous commandement militaire français, dans le cadre de la Finul, n'est que le prolongement d'une politique impérialiste et sioniste dans la région. Il doit être combattu sans concessions ni ambiguïtés : **Troupes françaises hors du Liban !**

DES MILLIERS DE PRISONNIERS, dont de jeunes enfants, croupissent dans les geôles sionistes : des résistants à l'occupation, enlevés par les bandes armées d'Israël, mis au secret parfois depuis plus de trente ans et détenus arbitrairement. Ce sont des otages de la politique de terreur israélienne. Parmi les combattants antisionistes prisonniers, l'un d'entre eux nous concerne directement :

GEORGES IBRAHIM ABDALLAH, COMMUNISTE LIBANAIS, DÉTENU EN FRANCE DEPUIS 23 ANS

Georges Ibrahim Abdallah est membre des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL). Son organisation riposta en 1982 à l'invasion sioniste du Liban en exécutant en France Barsimantov, responsable du Mossad, et Ray, attaché militaire US et responsable de l'OTAN en Europe. Georges Abdallah a été condamné en 1987 par un tribunal spécial à la prison à perpétuité avec une peine de sûreté de 15 ans, bien que sa participation directe n'ait jamais été établie. Le procès de Georges Abdallah fut le résultat d'une **manipulation des services secrets** français et d'une campagne de désinformation visant à faire l'amalgame entre les FARL et une série d'attentats aveugles commis entre 1986 et 1987. Georges Abdallah est en même temps victime des pressions sionistes et étatsuniennes sur la France. Ainsi, Reagan lui-même aborda le sujet lors d'une rencontre avec Mitterrand.

Aujourd'hui, Georges Abdallah continue à subir, comme d'autres prisonniers politiques révolutionnaires emprisonnés en France, la vengeance d'État, alors que selon le droit français il aurait pu être libéré depuis 1999 par un simple arrêté administratif du ministère de la Justice. La juridiction régionale de Pau autorisa d'ailleurs sa libération en novembre 2003 à la condition qu'il quitte la France. Mais sur ordre du ministre de la Justice, Dominique Perben, le procureur général fit appel et le maintien en prison de Georges Abdallah fut ordonné. Dans la situation actuelle, son maintien en détention apparaît encore plus clairement comme une complicité du gouvernement français avec l'État sioniste.

Le combat pour la libération de Georges Abdallah est de la **responsabilité collective** de tous ceux qui se revendiquent du camp de la révolution et de la liberté des peuples : communistes, anti-impérialistes, anticolonialistes, antisionistes.



vendredi 6 octobre 2006, 19 h

MEETING

pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah
militant communiste arabe détenu en France depuis 23 ans
et pour la libération de tous les prisonniers palestiniens
et arabes détenus dans les geôles sionistes

Bourse du Travail de Saint-Denis
(9-11 rue Génin, métro : Porte de Paris)

avec Henri Alleg, Alain Gresh (sous réserve), Georges Labica, Gilles Perrault
et, de Beyrouth, des interventions du mouvement syndical libanais
dont Kastro Abdullah (secrétaire général de la FENASOL)

Organisé par le Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah
✉ c/o LPJ, 58 rue Gay-Lussac, 75005 Paris - ☎ : liberonsgeorges@no-log.org



PALESTINE 1948-2008

60 ans de résistance contre Israël
Jusqu'au retour de tous les réfugiés



Georges Ibrahim Abdallah 1984 – 2008

24 ans de résistance contre le sionisme et l'impérialisme

Ce mardi 25 mars 2008, Georges Ibrahim Abdallah, militant révolutionnaire arabe, combattant de la cause palestinienne condamné dans les années 1980 pour des actions revendiquées par son organisation, les FARL (Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises), est passé en visioconférence devant une juridiction d'exception pour l'examen de sa septième demande de libération conditionnelle. Les juges ont écouté durant une heure Georges Abdallah expliquer la légitimité de son combat de l'époque contre l'invasion sioniste au Liban et sa solidarité actuelle pour la Palestine et pour les résistances au Moyen-Orient contre l'impérialisme. Le 17 avril prochain les juges se réuniront encore pour étudier le dossier de Georges Abdallah et une fois encore ils différeront d'un mois leur décision. Bientôt un quart de siècle que Georges Abdallah est en prison ! Bientôt 25 ans que les juges se plient aux décisions politiques imposées par l'Etat français soucieux de préserver ses intérêts de puissance néocoloniale servile aux ordres des Etats-Unis et d'Israël.

Dans les années 1980, face à la guerre d'agression de l'Etat illégitime d'Israël au Liban, à l'occupation de la Palestine et aux alliances des sionistes avec l'impérialisme des Etats-Unis et de la France, les FARL ont décidé de mener des actions de résistance armée sur le territoire français contre des cibles sionistes et états-uniennes. C'est ainsi qu'auront lieu le 18 janvier 1982 l'exécution du colonel Charles Ray attaché militaire à l'ambassade américaine en France et, le 3 avril 1982, l'exécution de Yakov Barsimantov responsable du Mossad, services secrets israéliens, en France.

Aujourd'hui, plus de 25 ans après les actions revendiquées, ce qui est reproché à Georges Abdallah c'est de ne pas renier ses idées, de continuer à soutenir la lutte du peuple palestinien, la résistance arabe au Moyen-Orient, le combat anti-impérialiste et antisioniste. Alors que Gaza est assiégée, que les Palestiniens subissent continuellement l'extrême violence de l'occupant sioniste et que la Palestine est menacée de destruction et de nettoyage ethnique, le combat de Georges Abdallah revêt toute son actualité et toute sa légitimité. Il est du devoir de celles et ceux qui se réclament solidaire du combat du peuple palestinien d'agir pour sa libération.

Nous laissons la parole à Georges Ibrahim Abdallah avec un extrait d'une déclaration faite le 13 décembre 2007.

« ... camarades, nous vient à l'esprit en ce moment le 60^e anniversaire du partage de la Palestine. Parler de la Palestine... et les anniversaires se succèdent et les tâches de lutte aussi. En ce moment aussi, le 20^e anniversaire d'une des plus importantes intifadas qu'ont connues ces 20 dernières années : le long martyre des masses populaires enfermées en une gigantesque prison à ciel ouvert à Gaza et en Cisjordanie.

En ce moment nous vient à l'esprit, camarades, la situation des prisonniers et prisonnières palestiniennes embastillées dans les geôles sionistes dans des conditions que personne n'ignore aujourd'hui. Et pourtant elles ne font pas la une des médias bourgeois. Bien entendu, les problèmes de la résistance palestinienne sont énormes. Il n'en demeure pas moins, votre mobilisation solidaire est plus que nécessaire et urgente. Les masses populaires, en dépit de toutes les difficultés font face et résistent aussi, aussi bien en Palestine qu'en Irak où grâce à l'héroïque résistance la coalition impérialiste et ses affidés n'ont plus d'autre choix que chercher leur retrait de l'Irak.

Quant à la situation au Liban, après les échecs et l'échec tout particulièrement de l'agression impérialo-sioniste de l'année passée et les espoirs déçus de toute la réaction arabe, il ne reste aux impérialistes que chercher un compromis avec l'opposition.

Camarades, votre mobilisation sur ce terrain est toujours plus que nécessaire. Dès maintenant, camarades, combattons le criminel projet de l'impérialisme et sa propagande mensongère et soutenons sans réserve la résistance des peuples de la région. C'est le véritable soutien que vous pouvez nous apporter, que vous pouvez apporter aux prisonniers révolutionnaires ici ou ailleurs. »

**A bas l'occupation de l'Irak !
A bas l'occupation de la Palestine !
A bas l'alliance impérialiste sioniste !
Honneur aux martyrs, aux peuples en lutte !
Ensemble, camarades, nous vaincrons !**

Georges Ibrahim Abdallah, Maison Centrale de Lannemezan, décembre 2007

Collectif pour la Libération de Georges Ibrahim Abdallah
Site : <http://liberonsgeorges.over-blog.com> e-mail : liberonsgeorges@no-log.org



Bientôt un quart de siècle d'enfermement. Georges Ibrahim Abdallah, otage de l'Etat français, doit être libéré !

Alors que le gouvernement renforce la participation des forces françaises dans la coalition d'occupation de l'Afghanistan et annonce la réintégration totale de la France dans l'Otan, comment s'étonner que la décision pour la libération de Georges Abdallah*, combattant révolutionnaire anti-impérialiste, soit de nouveau repoussée de plusieurs mois.

Dans les années 80, l'organisation de Georges Abdallah, les FARL (Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises) ont revendiqué plusieurs actes de résistance armée sur le territoire français contre des cibles états-uniennes et sionistes. A cette époque le Liban était envahi par l'armée de l'Etat illégitime d'Israël avec la complicité des États-Unis. Le peuple libanais était en guerre de résistance contre l'occupation de son territoire et les FARL avaient décidé de porter ses coups en Europe.

Aujourd'hui les agressions sionistes et impérialistes perdurent. Le Liban n'est plus occupé militairement par l'Etat d'Israël grâce à la victoire de la résistance libanaise en 2006 contre une nouvelle agression sioniste, mais les occidentaux entendent toujours régenter ce pays arabe. Et pour cela il faut désarmer la résistance au Liban et ne pas prendre le risque de libérer un révolutionnaire tel que Georges Abdallah.

La DST elle-même a écrit aux juges de la cour spéciale de Paris pour signifier que « *Personnalité emblématique de la lutte antisioniste, sa libération [de Georges Abdallah] constituerait sans nul doute, au Liban, un évènement. Il sera probablement fêté comme un héros à son retour dans son pays, mais aussi par différentes mouvances engagées dans une lutte révolutionnaire* ». Comme le souligne M^e Vergès dans sa plaidoirie du 17 septembre 1987, « *Là où est demandé un acte de justice, le directeur de la DST demande un geste politique en faveur des autorités américaines.* »

Chaque jour les démocraties bourgeoises promulguent des lois pour durcir la répression, lois qu'elles ne respectent même pas quand cela les arrange. Ainsi il en est de la nouvelle loi sur la rétention de sûreté ! Une propagande bien orchestrée a laissé entendre que cette loi, qui permet de fait l'enfermement à vie sur décision administrative, avait été censurée par le conseil constitutionnel. En réalité seule une infime partie de la loi a été censurée et certaines dispositions sont d'ors et déjà appliquées. Aujourd'hui les libérations conditionnelles de Georges Abdallah, de Georges Cipriani et Régis Schleicher prisonniers d'Action directe et de tant d'autres sont remises en cause sous prétexte de cette loi. Tous doivent patienter, après plus de 24, 21 et 25 ans de prison, et aucun ne sait quand le Centre National d'Observation donnera son avis sur leur « dangerosité ».

Cela fait 60 ans que la Palestine est occupée par les sionistes, et cela fera bientôt 25 ans que Georges Abdallah, combattant de la cause Palestinienne, est enfermé dans une prison française. Ceux qui résistent sont rares et il est de notre responsabilité que les braises de la résistance ne s'éteignent pas. Ceux qui se taisent, ceux qui acceptent, ceux qui collaborent sont les plus nombreux. Mais tant qu'il restera un combattant fidèle à son engagement, un combattant révolutionnaire comme Georges Ibrahim Abdallah, l'espoir nous sera toujours possible.

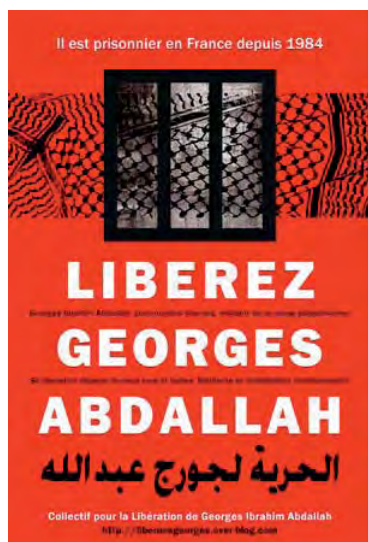
**Libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah !
Libération de toute la Palestine !
Vive la lutte des peuples palestinien, libanais et irakien !**

Paris le 1^{er} mai 2008

Collectif pour la Libération de Georges Ibrahim Abdallah

Blog : <http://liberonsgeorges.over-blog.com> Nous contacter : liberonsgeorges@no-log.org

(*) Quelques dates montrent l'acharnement de la justice à l'encontre du prisonnier politique Georges Abdallah. Le 6 février 2007, Georges Abdallah, libérable depuis 1999, dépose une 7^{ième} demande de libération conditionnelle. Plus de 5 mois après, l'examen de la demande est reporté pour « problème technique » une première fois au 4 septembre 2007, puis au 13 septembre. Le 13 septembre 2007 a lieu l'examen en première instance de la demande de libération, avec des déclarations islamophobes et anti-arabes de la part de la DST et de l'avocat de la partie civile états-unienne. Le 10 octobre 2007, la demande de libération de Georges est refusée. Georges Abdallah fait appel. Le 20 décembre 2007 a lieu l'examen en appel de la demande. La décision est annoncée pour le 31 janvier 2008. Ce jour dit il est annoncé qu'un nouvel examen de la demande aura lieu le 17 avril. Le 17 avril, prétextant l'application de la nouvelle loi sur la rétention de sûreté, alors que celle-ci a été promulguée après l'examen de la demande de Georges Abdallah, le juge décide de repousser la décision au 4 septembre 2008. 18 mois se seront écoulés entre la demande de conditionnelle et la décision. Et rien ne nous assure que cette décision sera rendue le 4 septembre, sauf la parole d'un juge qui vaut ce qu'elle vaut.



Georges ABDALLAH

Prison à vie pour un combattant de la Palestine

Meeting de solidarité

Georges Abdallah, détenu en France depuis 25 ans s'est vu confirmer, ce 5 mai 2009, le rejet de sa demande de libération conditionnelle déposée en octobre 2007.

Arrêté en 1984, Georges Abdallah n'a jamais renié son engagement révolutionnaire aux côtés de la résistance palestinienne et c'est ce qui lui vaut cet acharnement judiciaire.

Bien que libérable depuis 1999, Georges Abdallah ne pourra pas déposer de nouvelle demande de libération avant un an alors que la "justice" a mis plus de deux ans pour statuer sur la demande précédente. La durée de son emprisonnement entrera dans le sinistre livre des records des prisonniers politiques aux côtés de Mumia Abu-Jamal, Samir Kuntar et Nelson Mandela.

La justice française reproche à Georges Abdallah de n'avoir pas renoncé à son engagement politique et de contester à quiconque le droit de lui dicter sa conduite en cas de nouvelle occupation du Liban. Comme le souligne son avocat, Jacques Vergès, on se demande ce qui autorise des magistrats français, à dicter à un citoyen libanais de retour dans son pays, avec l'accord de son gouvernement, son attitude en cas d'agression contre son pays. Le Liban n'est plus sous mandat français.

Le collectif CLGIA dénonce fermement cette nouvelle décision de justice commandée par les intérêts français au Liban et appelle au développement de la mobilisation pour la libération de Georges Abdallah. Nous appelons à un meeting de solidarité le vendredi 15 mai à la bourse du travail de St Denis.

8 mai 2009

**Meeting, vendredi 15 mai à partir de 19h
pour la libération de Georges Abdallah,
communiste arabe détenu en France depuis 25 ans**

Bourse du Travail de St-Denis

9-11 rue Génin, entrée rue Bobby Sands, métro : Porte de Paris

Meeting animé par le Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Première liste d'intervenants : Abdallah ABDALLAH (UJPA - Union des jeunes progressistes arabes), Jean-Pierre BASTID (écrivain), Alima BOUMEDIENE (les Verts), Youssef BOUSSOUMAH (MIR - Mouvement des indigènes de la république), Patrick BRAOUEZEC (Communistes Unitaires), Vanina GIUDICELLI (NPA - Nouveau parti anticapitaliste), Alain GRESH (journaliste, écrivain), Gabi MOUESCA (OIP - Observatoire international des prisons), Nicolas SHAHSHAHANI (CAPJPO - EuroPalestine).

Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Contact : liberonsgeorges@no-log.org Blog : <http://liberonsgeorges.over-blog.com>



GEORGES IBRAHIM ABDALLAH

PRISONNIER POLITIQUE EN FRANCE

DEPUIS 1984

4 octobre 1984 – 24 octobre 2009 : voici 25 ans que Georges Ibrahim Abdallah est enfermé dans les prisons françaises.

En 1982, l'État sioniste envahit le Liban. L'organisation de Georges Ibrahim Abdallah, les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), mène la lutte contre l'agresseur et ses soutiens en Europe : l'attaché militaire à l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Paris et le responsable du Mossad en France sont exécutés.

Accusé pour ces faits, Georges Ibrahim Abdallah est condamné à la réclusion à perpétuité en 1987 au terme de nombreuses manipulations politico-judiciaires et avec l'aval du gouvernement étasunien de Reagan.

Comme les 11 000 prisonniers palestiniens en Palestine occupée, il est enfermé en tant que combattant de la lutte de libération nationale du peuple palestinien.

Libérable depuis 1999, il voit ses demandes de libération conditionnelle rejetées les unes après les autres. Le 5 mai 1999, sa énième demande de libération conditionnelle est de nouveau rejetée.

Les raisons de son maintien en détention sont clairement revendiquées par le gouvernement français. Dans une lettre adressée à la justice française par la Direction de la surveillance du territoire, on peut lire : « *Personnalité emblématique de la lutte antisioniste, la libération de Georges Abdallah constituerait sans nul doute, au Liban, un événement. Il sera probablement fêté comme un héros à son retour dans son pays,*

mais aussi par différentes mouvances engagées dans une lutte révolutionnaire. »

La France en tant que puissance impérialiste et ancienne puissance tutélaire au « Proche Orient » estime de son intérêt de ne pas libérer un symbole du combat pour la libération complète du Liban. Oui, Georges Ibrahim Abdallah reste indéfectiblement un militant communiste anti-impérialiste. La libération de la Palestine reste pour lui un objectif toujours nécessaire et réalisable.

La fidélité à ses engagements demeure intacte en prison. Il continue à lutter derrière les barreaux pour ses droits et ceux des peuples en lutte pour leur libération. Pour exemple, en août 2002, en solidarité avec les prisonnières en grève de la faim détenues à Neve Tirza, il refuse de s'alimenter avec une dizaine d'autres prisonniers en France.

Pour les dirigeants français, Georges ne peut sortir que s'il abandonne la lutte et renie ses engagements. Il lui faut devenir un repent. L'État français espère transformer sa libération en victoire politique. Devant le refus de Georges d'échanger sa liberté contre une trahison, il reste en prison.

Face à cet acharnement politico-judiciaire, nous devons amplifier le mouvement de solidarité pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah. Nous devons obtenir la libération de cet otage du gouvernement français et refuser le chantage politique orchestré par les soutiens zélés du sionisme et de l'impérialisme.

RASSEMBLEMENT À PARIS
SAMEDI 24 OCTOBRE 2009 – 14H30
MÉTRO : BARBÈS-ROCHECHOUART

À l'appel du **CLGIA** (Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah)

Signataires : **ACTIT** (Association culturelle des travailleurs immigrés de Turquie) - **AGEN** (Association Générale des Étudiants de Nanterre) - **ATIK-Paris** (Confédération des travailleurs de Turquie en Europe) - **CAPJPO-EuroPalestine** (Coordination des Appels pour une Paix Juste au Proche Orient) - **Commission SRI** (Commission pour un Secours Rouge International) - **Coup pour coup 31** - **CSPPL-France** (Comité de soutien avec les 'prisonniers politiques libres') - **CSFN** (Comité de solidarité franco-népalais) - **CRCD** (Centre de recherche et culture de Dersim) - **ILPS** (International league of peoples' struggle / Ligue de lutte internationale des peuples) - **IMA** (International migrants alliance / Alliance internationale des immigrés) - **Libérez-Les !** - **Libérons Georges 33** - **MIR** (Mouvement des Indigènes de la République) - **MSRPP** (Mouvement de Soutien à la Résistance du Peuple palestinien) - **NLPF !** (Ne laissons pas faire !) - **NPA** (Nouveau Parti Anticapitaliste) - **OCML Voie prolétarienne** - **PCMF** (Parti communiste maoïste de France) - **RESPAIX** (Conscience Musulmane et Réveil des Consciences - Mantes la Jolie) - **ROCML** (Rassemblement d'Organisations Communistes Marxistes-Léninistes) - **Solidarité et Liberté** - **SR-F** (Secours rouge de France) - **SR-B** (Secours Rouge Belgique) - **YDG-Paris** (Yeni demokratik gençlik / Nouvelle jeunesse démocratique) - **YK-Paris** (Yeni kadin / Nouvelle femme)



Procès ADN Tarbes - déc. 2009



Meeting St Denis - oct. 2006



Beyrouth- 30 avril 2010



Meeting St Denis - mai 2009



Barbès - octobre 2009



Collage - octobre 2009



Rassemblement Liban- déc. 2009



Procès ADN Pau - février 2010



St Denis - avril 2009



G.Labica - meeting St Denis
octobre 2006

Vœux de la famille de Georges Ibrahim Abdallah

adressés aux autorités libanaises en décembre 2008

المصدر: جريدة الأخبار (<http://www.al-akhbar.com>)

معايدة من جورج عبد الله

اختارت عائلة الأسير السياسي اللبناني في السجون الفرنسية جورج عبد الله، أن ترسل بطاقة معايدة تذكّر المسؤولين اللبنانيين بقضية ولدهم المعتقل منذ عام 1984 الذي دخل عامه السادس والعشرين في السجن، أي ما يعادل مرتين نصف مرة مدة الحكم الذي طلبه النائب العام الفرنسي أثناء محاكمته. وأعلنت العائلة في بيان أصدرته لمناسبة الأعياد أن السلطات الفرنسية أفرجت عن معتقلي حركة «العمل المباشر» الفرنسيين المتهمين بأعمال مشابهة للتهمة الموجهة إلى جورج. كما أفرجت السلطات الألمانية عن قائد «منظمة الجيش الأحمر» الألماني كريستيان كلار، الصادر بحقه ستة أحكام بالسجن المؤبد، فضلاً عن ثلاثة أحكام بالسجن 15 سنة و14 سنة و12 سنة على التوالي. وطالبت فرنسا «الديموقراطية» بالإفراج عن عبد الله أسوة بغيره من الأسرى الفرنسيين والألمان؟ لكن السؤال الأهم بالنسبة للعائلة: لماذا تأبى السلطات اللبنانية، بمكوناتها «الموالية» و«المعارضة»، لعب دورها لطبيعي في المطالبة بحرية جورج؟ تجدر الإشارة إلى أن لجنة خاصة للنظر فرنسية ألفت بناءً على «قانون داتي»، أصدرت قراراً في 4 أيلول الماضي بتمديد اعتقال عبد الله. ويقضي «قانون داتي» الصادر مطلع عام 2008 بتمديد بقاء السجن قيد الاعتقال ولو توافرت شروط الإفراج عنه. (الأخبار)

عدد الخميس ٢٥ كانون الأول ٢٠٠٨

عنوان المصدر:

Traduction d'un article paru dans le journal Al Akhbar - Décembre 2008 – Al Akhbar

« La famille du prisonnier politique libanais **Georges Abdallah** détenu en France a adressé une carte de vœux aux responsables libanais pour leur rappeler le dossier de son fils emprisonné depuis 1984 et qui rentre dans sa 26ième année de détention, soit deux fois et demi la durée qui avait été requise contre lui par le procureur de la République lors de son procès.

La famille a rappelé que les autorités françaises avaient récemment relâché des militants d'Action Directe accusés d'actions similaires à celles retenues contre Georges et que les autorités allemandes avaient également relâché le chef de l'Organisation de l'Armée Rouge condamné à six peines de perpétuité, et trois peines successives de 15, 14 et 12 ans.

La famille Abdallah a demandé à la France "démocratique" de relâcher de la même manière Georges Abdallah et pose la question cruciale suivante : comment expliquer que les autorités libanaises, aussi bien dans la "majorité" que dans "l'opposition", se refusent à assumer leur rôle naturel qui consiste à demander la libération de Georges ?

Pour rappel, la commission spéciale française créée sur le fondement de la loi Dati a décidé le 4 septembre dernier de prolonger la détention de Georges Abdallah. La loi Dati de début 2008 permet de prolonger la durée de détention d'un prisonnier déjà condamné même si les conditions de sa relaxe sont satisfaites. »



Relatives of Georges Ibrahim Abdallah protest on airport road calling on France's President Nicolas Sarkozy to release him, upon Sarkozy's arrival in Beirut, June 7 2008.

Une lettre de Gérard Spitzer

parue dans *Le Monde* du 07 03 1987

Après la publication dans le Monde daté 1-2 mars de l'article de Daniel Vernet intitulé "Un sursaut d'honneur" et relatif à la condamnation de Georges Ibrahim Abdallah, M. Gérard Spitzer, ancien FTP et ancien militant aux côtés du FLN algérien, nous a adressé une lettre dans laquelle il écrit notamment :

Il faut remonter à plus de cinquante ans pour retrouver en France un "consensus" aussi touchant que celui qui a accueilli la condamnation de Georges Ibrahim Abdallah à la réclusion criminelle à perpétuité.

Nous sommes encore quelques-uns, anciens "terroristes" de l'époque à nous rappeler les pleins pouvoirs à Pétain, votés par les parlementaires à une énorme majorité, les lois raciales, les juifs raflés par la police française pour être livrés aux camps d'extermination nazis, les communistes, les résistants traqués et condamnés indifféremment par les tribunaux militaires allemands ou les juges français siégeant en sections spéciales (...).

TOUS les magistrats professionnels, sauf un, M. Didier, ont prêté comme un seul homme le serment de fidélité à Pétain, c'est-à-dire par personne interposée à Hitler. Fidèles à ce serment, les magistrats des sections spéciales ont condamné les gaullistes, les communistes, les résistants, tous ceux qui s'opposaient d'une façon quelconque à l'ordre nouveau d'Hitler et de Vichy.

Cela n'a pas empêché un certain nombre d'entre eux de reprendre du service dans les tribunaux chargés de l'épuration après la victoire des alliés.

Pour ne pas perdre la main, les survivants et leurs successeurs ont condamné par milliers à de lourdes peines (y compris la mort) les Algériens qui luttèrent contre l'ordre colonial et pour l'indépendance de leur pays, ainsi que les - trop rares - Français qui combattaient à leurs côtés.

Bien entendu, la "justice" fermait les yeux sur les "bavures" commises par d'illustres officiers supérieurs - jusqu'au jour où certains d'entre eux osèrent se dresser contre De Gaulle.

Dans l'affaire Georges Ibrahim Abdallah, l'un des chefs de la DST vient affirmer à la barre que l'accusé n'est pas le chef des FARL, autrement dit que rien ne permet de l'impliquer personnellement dans les faits qui lui sont reprochés. L'avocat général lui-même en arrive à demander, "la mort dans l'âme", que la cour s'en tienne à une peine de prison égale ou inférieure à dix ans - sachant qu'il ne dispose d'aucun argument pour prouver la "culpabilité" de Georges Ibrahim Abdallah.

Mais entre-temps le gouvernement américain s'est porté partie civile et, dans la France de 1987, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui jouent le rôle de puissance suzeraine, et non plus l'Allemagne hitlérienne comme en 1940-1944.

Lorsque les magistrats composant la cour d'assises spéciale chargée de juger Georges Ibrahim Abdallah - parce que le pouvoir n'a même pas osé confier ce procès à un jury ordinaire - décident de condamner l'accusé à la réclusion perpétuelle sans la moindre preuve, après soixante-dix minutes de délibérations, simplement parce qu'il s'est proclamé "combattant arabe", peut-on vraiment soutenir que "la justice est au-delà de la raison d'Etat?".

Ne serait-il pas plus exact de constater que la raison de l'Etat américain, chef de file du monde libre, c'est-à-dire capitaliste, est au-delà de la justice?

Au moment où le super-terroriste Reagan est en difficulté aux Etats-Unis pour avoir à la fois organisé un trafic d'armes à grande échelle alimentant des massacres en chaîne, de Bagdad à Téhéran et à Managua, et cherché à sauver quelques otages américains afin d'améliorer son score dans les sondages, la cour d'assises spéciale de Paris corrige cette défaillance en proclamant le droit du plus fort.

En 1987 comme en 1940 et comme en 1960, le seul "sursaut d'honneur" possible viendra de ceux qui se placent en dehors du "consensus" des puissants de ce monde.

Pandraud : “Nos contacts nous assurent que le clan Abdallah n’est pour rien dans ces attentats”

Robert Pandraud : « Nous avons lancé la piste des Farl sur la base des premiers témoignages, même si nous savions que pour des Français, qui pensaient avoir reconnu des frères Abdallah sur les lieux des attentats, tous les barbus proche-orientaux se ressemblent. Nos contacts, notamment algériens, nous assurent que le clan Abdallah n’est pour rien dans ces attentats, mais ne nous en apportent pas la preuve. Je me suis dit qu’au fond mettre en avant la piste Abdallah ne ferait pas de mal, même si ça ne faisait pas de bien. En réalité, nous n’avions alors aucune piste ».

In « Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand*, Seuil, 1995 »
Repris dans « Patrice Trapier, *La taupe d’Allah*, Plon, 2000 »



(Collage de Bruno Baudrillard)

Abdallah, l'acharnement

Un collectif milite pour la libération du militant révolutionnaire libanais Georges Ibrahim Abdallah, détenu en France depuis 1984.

C'est l'histoire d'un bouc émissaire idéal maintenu depuis vingt-deux ans dans les geôles de la République, au nom de l'intérêt supérieur de la nation. Ses soutiens ne l'ont pas oublié, eux qui ont relancé bruyamment le débat autour de son incarcération lors d'un meeting pour sa libération, le 6 octobre dernier à Saint-Denis. L'histoire récente de la France non plus ne l'a pas oublié. Le 6 juin 1982, l'armée israélienne envahit le Liban. L'opération « Paix en Galilée » se solde par des milliers de victimes. Beyrouth est anéantie par des semaines de siège, de bombardements et de guerre civile. Devant un pays devenu le point de convergence d'intérêts internationaux bien étrangers à ceux du Liban, plusieurs organisations de combattants libanais et arabes décident de lutter en frappant les intérêts occidentaux et israéliens dans le monde. C'est le cas des Fractions armées révolutionnaires libanaises (Farl), qui sévissent en Europe. Georges Ibrahim Abdallah en fait partie.

Né le 2 avril 1951 dans une famille de chrétiens maronites à Kobayat, dans le nord du Liban, le militant communiste révolutionnaire, tel qu'il se définit lui-même, Georges Ibrahim Abdallah rejoint d'abord les rangs du Parti national social syrien, pour intégrer plus tard la résistance palestinienne en adhérant au Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP). Blessé lors de la première invasion du Sud-Liban en 1978, Abdallah devient membre des Farl. Deux des principales opérations attribuées à l'organisation défraient la chronique en France : le colonel Charles Ray, attaché militaire de l'ambassade américaine en France, est exécuté le 18 janvier 1982. Quelques mois plus tard, le 3 avril 1982, Yakov Barsimantov est assassiné. Le diplomate, secrétaire en second à l'ambassade israélienne en France, est aussi le chef du Mossad (les services secrets israéliens) dans l'Hexagone. Soupçonné de complicité dans ces deux affaires, Georges Ibrahim Abdallah est arrêté le 24 octobre 1984 pour détention de faux papiers d'identité. Certes, la médiation algérienne parvient à convaincre Paris de libérer le détenu en échange du retour d'un otage français de Beyrouth. Mais les autorités américaines font pression sur la France pour empêcher la libération d'un homme qui serait impliqué dans l'assassinat d'un de ses ressortissants. In fine, le 10 juillet 1986, Georges Ibrahim Abdallah est condamné à quatre ans de prison pour « complicité d'assassinat et complicité de tentative d'assassinat ».



Abdallah, le 3 juillet 1986 au tribunal de Lyon.

L'histoire aurait pu en rester là. Mais, entre 1985 et 1986, une série d'attentats à Paris fait 13 morts et plus de 300 blessés. La violence aveugle atteindra son apogée en septembre 1986. Le 17, l'explosion d'une bombe rue de Rennes tue 7 personnes et en blesse 50 autres. Le mystérieux Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes, perçu comme un faux nez des Farl, signe les attentats et réclame la libération de Georges Ibrahim Abdallah et de deux autres activistes relâchés depuis. Alors que le militant libanais est incarcéré depuis plus d'un an et que l'otage français de Beyrouth vient d'être libéré, la DST (Direction de la sécurité du territoire) annonce la « découverte » opportune d'armes dans un appartement loué au nom d'Abdallah. Armes qui auraient été utilisées lors des attentats contre le colonel Ray et l'agent Barsimantov.

La promesse faite à l'Algérie ne sera jamais honorée : le 24 février 1987 s'ouvre le procès de Georges Ibrahim Abdallah, devant une cour spéciale. Peu importe qu'il compare pour cette trouvaille aussi inespérée que pratique, car propice à toutes les interprétations. Pour l'opinion, l'homme responsable des bains de sang parisiens va enfin passer devant ses juges. Voilà pour le tableau officiel, au moment où l'affolement médiatique et populaire est à son paroxysme. La vérité sur les coulisses des attentats est pourtant bien différente.

Dans son ouvrage intitulé *L'Antiterrorisme en France ou la terreur intégrée* (1), Serge Quadrucci revient sur cette période trouble de l'histoire de la V^e République et sur le dessous des cartes de l'affaire Abdallah. Malgré la pression de l'opinion lors du procès, les proches du dossier s'attendent à un verdict clément, destiné à « calmer le jeu » et à éviter une reprise des attentats. Le réquisitoire de l'avocat général conjure les juges de ne pas aller au-delà de dix années d'emprisonnement. Contre toute attente, Abdallah est condamné à la perpétuité. Un verdict unanimement salué par les politiques, les médias et le public. Très vite pourtant, un élément rocambolesque vient enrayer la belle machine : l'avocat de l'accusé, maître Mazurier, avoue avoir trahi son client au profit de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure). Le fait qu'un agent des services spéciaux déguisé en avocat bafoue la justice et les droits de la défense n'émeut que le nouveau défenseur d'Abdallah. Persuadée que les quatre frères du détenu et d'autres membres des Farl originaires de Kobayat défient la France pour obtenir la libération de leur camarade terroriste, l'opinion publique ne s'embarrasse pas du respect des droits dû à tout justiciable.

Dans l'arrière-boutique de l'État, pourtant, la vérité sur les attentats commence déjà à percer. La DST aurait ainsi appris quelques jours avant le procès de Georges Ibrahim Abdallah que son « clan » n'était pas responsable des attentats de septembre. Le contexte international apporte d'autres éclaircissements : non loin du Liban, la guerre Iran-Irak fait rage depuis 1980. La France, sans jamais en avoir référé à son peuple, livre discrètement des armes en masse à l'Irak et implique même secrètement ses militaires sur le terrain. Un soutien décisif pour Saddam Hussein contre la République islamique de l'ayatollah Khomeini, dans une guerre responsable d'un million de morts. Et une bonne raison pour les réseaux pro-iraniens d'attaquer la France sur son sol en guise de représailles. Comme l'écrit Serge Quadrucci, la revendication de la libération de Georges Ibrahim Abdallah et des deux autres militants « ne pouvait avoir d'autre rôle que celui d'un lauréat permettant d'opérer une pression tout en dissimulant à l'opinion les véritables enjeux de l'affrontement. » Aujourd'hui âgé de 55 ans, le « lauréat » continue à croupir derrière les barreaux.

XAVIER FRISON

(1) *L'Antiterrorisme en France ou la terreur intégrée*, Serge Quadrucci, La Découverte, 1989.

« Une vengeance politique »

Alain Pojolat, militant actif du Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, revient sur les raisons d'une incarcération qui s'éternise.

Quelle est aujourd'hui la situation juridique de Georges Ibrahim Abdallah ?

Alain Pojolat : Sa libération ne requiert pas de recours en grâce particulier : après quinze ans d'incarcération, elle dépend d'un simple arrêté administratif du ministère de la Justice, conformément au code pénal français. En novembre 2003, la juridiction régionale de libération conditionnelle de Pau autorise d'ailleurs sa libération. Mais, sur ordre du ministre de la Justice de l'époque, Dominique Perben, le procureur général de Pau fait appel de cette décision. Le 15 janvier 2004, le verdict de la juridiction nationale de libération conditionnelle décide du maintien en prison de Georges Ibrahim Abdallah. Il présente une seconde demande de libération conditionnelle en février 2005. Mais le tribunal de grande instance de Tarbes, présidé par le même juge qui avait statué positivement à la première demande de libération en 2003, rejette cette nouvelle demande en septembre 2005. L'appel de cette décision, introduit par Georges le même mois, est rejeté en février 2006. Manifestement, les décisions prises par la justice française dans ce dossier sont de nature exclusivement politiques.

Pourquoi un tel acharnement, vingt-deux ans après les faits ?

Il faut ramener cela à l'attitude la justice française par rapport aux militants révolutionnaires en général. Les militants d'Action directe, qui ont pourtant terminé leur peine depuis un an et demi, ne sont toujours pas libérés. D'autre part, la bourgeoisie ne supporte pas que l'on s'attaque à son personnel politique et le fait payer très

cher aux militants révolutionnaires, bien plus que les condamnations prononcées pour des délits de droit commun équivalents. Cette vengeance politique et aussi liée à la situation actuelle au Liban. Notre collectif (1) s'est rendu à Beyrouth et au Sud-Liban juste avant la dernière invasion israélienne, et nous avons pu constater un intérêt très important là-bas pour les thèses politiques de Georges et sa situation en France.

Existe-t-il une possibilité de libération prochaine ?

Les pressions des gouvernements américains et israéliens restent très fortes, même aujourd'hui. Le gouvernement américain et la famille de Yakov Barsimantov, acteurs dans la procédure de liberté conditionnelle au titre des parties civiles comme c'est désormais autorisé, estiment que sa remise en liberté provoquerait un trouble manifeste à l'ordre public. Son maintien en incarcération reste pourtant incompréhensible puisqu'il souhaite être expulsé au Liban, où sa famille l'attend. En attendant, Georges Ibrahim Abdallah est incarcéré à Lannemezan, non loin de Toulouse, en compagnie de Jean-Marc Rouillan, un des fondateurs d'Action directe. En activistes acharnés, ils continuent à animer des discussions avec les autres détenus et à soutenir des luttes contre les peuples opprimés en dehors de la prison.

PROPOS RECUEILLIS PAR XAVIER FRISON

(1) *Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, c/o LPJ, 58, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, <http://liberonsgeorges.over-blog.com>, liberonsgeorges@no-log.fr*



Manifestation en hommage à Yasser Arafat et contre le mur de sécurité en Cisjordanie, le 13 novembre 2004, à Paris.

L'ancien terroriste est détenu à Lannemezan.

Refus d'ADN : Abdallah condamné

Georges Ibrahim Abdallah, l'ancien chef de la Fraction armée révolutionnaire libanaise (FARL), condamné à perpétuité en 1987 pour « complicité d'assassinats » et détenu à la centrale de Lannemezan,

a comparu, hier, à Tarbes, pour avoir refusé un prélèvement d'ADN. Il a écopé de trois mois de détention supplémentaires. Le jugement a provoqué l'indignation de son comité de soutien. **Page 35.**



Georges Ibrahim Abdallah (à gauche), lors de son arrivée au palais de justice. Photo DDM, Joël Boyé.

PRESDIDIO E CORTEO DI CONTRAINFORMAZIONE

Per la libertà di Georges Ibrahim Abdallah e di tutti i prigionieri rivoluzionari e ant imperialisti

Il 21 ottobre in diverse capitali europee e a Beirut si svolgeranno mobilitazioni per la liberazione di Georges Ibrahim Abdallah, un comunista rivoluzionario libanese, combattente per la causa arabo-palestinese, prigioniero in Francia da 23 anni.

Unirsi in questa scadenza internazionale ha il significato di rilanciare la lotta contro la guerra condotta dal governo Prodi e dei finti pacifisti che lo sostengono che vede sul fronte esterno l'Italia come unico Stato schierato su tutti i fronti di guerra mentre all'interno conduce attacchi economici e repressivi sempre più pesanti contro il proletariato, in particolare quello immigrato. E' una lotta che appoggia la resistenza dei popoli contro le aggressioni sioniste e imperialiste, frutto di un'unica guerra che ha aperto anche un terzo fronte in Libano e rivendica la liberazione di tutti i prigionieri ostaggi nelle loro galere.

VIA LE TRUPPE ITALIANE DAL LIBANO, DALL'IRAQ E DALL'AFGHANISTAN CON LA RESISTENZA DEI POPOLI OPPRESI

Coordinamento di lotta per la Palestina coordinamento@palestina.it
Compagni e Compagne per la Costruzione del Soccorso Rosso in Italia ccs@ccsro.it
E' Ora di Liberarsi da tutte le Galere ora2006@antistat.org

21 ottobre 2006
15.30 Via Padova - Giardini angolo Via Mosso - Milano

Libérez Georges Ibrahim Abdallah!

Paris, Beyrouth, Stuttgart, Belfast, Zürich, Milan, Bruxelles ...

Journée internationale de mobilisation pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Samedi 21 octobre 1986, de 16 à 17 h
Rassemblement
devant la résidence de l'ambassadeur de France
Bd du Régent 41, 1000 Bruxelles (M^o Arts-Loi)

www.secourrouge.org



**ΔΕΥΤΕΡΙΑ ΣΤΟΝ ΛΙΒΑΝΕΣΟ ΑΓΩΝΙΣΤΗ
GEORGES IBRAHIM ABDALLAH**

Ο Georges Ibrahim Abdallah, λιβανέζος αγωνιστής, μέλος της οργάνωσης F.A.R.L. (Fraction Armée Révolutionnaire Libanaise - Φράκτα Λιβανέζικος Επαναστατικός Στρατός) είναι έγκλειστος στις γαλλικές φυλακές εδώ και 22 χρόνια. Η F.A.R.L. έδρασε στη δεκαετία του 1980 και ανέλαβε την ευθύνη για μια σειρά εκτελέσεων και βομβιστικών επιθέσεων ενάντια σε ισραηλινούς και αμερικανικούς στόχους στο ευρωπαϊκό έδαφος, ιδίως κατά το 1982, όταν (τόνος και σήμερα) το Ισραήλ εισέβαλε στο Λίβανο. Το Γενάρη του 1982 εκτελέστηκε ο στρατιωτικός ακόλουθος της πρεσβείας των ΗΠΑ στο Παρίσι Charles Ray και τον Μάρτη του ίδιου χρόνου γράφθηκε το κτίριο της εμπορικής αποστολής της ισραηλινής πρεσβείας στο Παρίσι, ενέργεια που την ευθύνη της ανέλαβε η F.A.R.L. μαζί με την Action Directe. Τον Απρίλη του 1982 εκτελέστηκε ο Yakov Barsimantov υπεύθυνος της Mossad και αναπληρωτής γραμματέας της ισραηλινής πρεσβείας στο Παρίσι, τον Αύγουστο του 1982 τοποθετήθηκε βόμβα στο σπίτι του εμπορικού ακόλουθου των ΗΠΑ Robert Grant και το Σεπτέμβρη του ίδιου χρόνου εξεργήθη στο Παρίσι αυτοκίνητο της ισραηλινής πρεσβείας στο οποίο επέβαιναν τρία άτομα. Το Φεβρουάριο του 1984 εκτελέστηκε στη Ρώμη ο Leonard Hayat αμερικανός διπλωμάτης, υπεύθυνος της πολιτευτικής δύναμης στο Λίβανο, ενώ το Μάρτη του 1984 έγινε στο Στρασβούργο απόπειρα εναντίον του προξένου των ΗΠΑ Robert Hoffman.

Ο Georges Ibrahim Abdallah συνελήφθη στη γαλλική πόλη Λυόν τον Οκτώβριο του 1984. Αρχικά καταδικάστηκε σε 4 χρόνια φυλάκιση με την κατηγορία της "συμμετοχής σε εγκληματική οργάνωση". Το 1987, μέσα στο κλίμα υστερίας που είχε δημιουργηθεί στη Γαλλία μετά από μια σειρά πολυέκτακτων βομβιστικών επιθέσεων σε εμπορικά κέντρα και κατοικημένα για τις οποίες καμία οργάνωση δεν είχε αναλάβει την ευθύνη, ο Abdallah καταδικάστηκε σε ισόβιο κάθειρξη, καθώς θεωρήθηκε συννόχος για τις δολοφονίες του αμερικανού στρατιωτικού ακόλουθου Charles Ray και του ισραηλινού διπλωμάτη Yakov Barsimantov στο Παρίσι καθώς και για την απόπειρα εναντίον του αμερικανού προξένου Robert Hoffman στο Στρασβούργο. Η καταδίκη του συνοδεύτηκε από ποινή "αποφασίας" 15 χρόνων, έπρεπε δηλαδή να μείνει 15 χρόνια στη φυλακή προτού αποκτήσει τη δυνατότητα να κάνει αίτηση αποφυλάκισης. Σήμερα, μετά από 22 χρόνια στο κάτεργο της γαλλικής δημοκρατίας, η γαλλική τάξη αρνείται να τον αποφυλάκισει, όπως συμβαίνει και με τους φυλακισμένους αγωνιστές της Action Directe.

Η 21 Οκτωβρίου 2006 έχει κριστεί ως μέρα διεθνούς δράσης και αλληλεγγύης για την απελευθέρωση του Georges Ibrahim Abdallah.

"Με τον αγώνα για την απελευθέρωση των πολιτικών κρατούμενων συναντούμε την κρυμμένη ιστορία και την αγωνιστική εμπειρία. Αλλά κυρίως επανεντούνε την έννοια της πολιτικής νομοποίησης της ανηθίας". (Κolleκτιβo κρατούμενων της ACTION DIRECTE).

Solidarios 18/10/06
gracities.com/andre_crispita_abdallah

الحريّة للتائر جورج ابراهيم عبدالله

ما زال يقبع في سجون المستعمر الفرنسي منذ أواسط الثمانينات، ما زال صامدا ومؤمنا بعدالة قضيا فلسطين وعدالة قضية الجماهير العربية في الوحدة والتحرر من براثن الاستعمار وأعدائه في وطننا الكبير.

منذ أواسط الثمانينات والرجل العنيد ينادي بأعلى صوته أن المعتقلات والتعذيب لا يمكن أن يوقف زحف الجماهير الغاضبة والبركان القادم الذي سوف يمحق في طريقه الأمبريالية العالمية و ربيبتها إسرائيل ويرجع لشعبنا العربي استقلاله و خيرات أمتنا التي تتهب يوما على أيدي الغزاه .

ابن لبنان التائر يقبع في السجون الفرنسية لأنه أراد ملاحقة قلوب الصهاينة والعلماء على الأرض الفرنسية.

نحن نقول لك أيها الرجل الصامد أننا والملايين من أمتنا لن نُسوك، إن ضلالم السجن لا يمكنه أن يطفىء شمس الحرية .

Coordinamento di lotta per la Palestina coordinamento@palestina.it
Compagni e Compagne per la Costruzione del Soccorso Rosso in Italia ccs@ccsro.it
E' Ora di Liberarsi da tutte le Galere ora2006@antistat.org

21 ottobre 2006
15.30 Via Padova - Giardini angolo Via Mosso - Milano



Georges Ibrahim Abdallah libero!

Sabato 21 Ottobre Giornata internazionale di solidarietà in favore del rivoluzionario prigioniero comunista Georges Ibrahim Abdallah

Arrestato in Francia il 21 ottobre 1984, Georges Ibrahim Abdallah, combattente coraggioso, fu in un primo tempo accusato dalle autorità francesi di "probabile appartenenza alla Fraction Armée Révolutionnaire (FAR)" e condannato a quattro anni di prigione. Poco dopo l'attacco che avrebbe stato illicito, il segretario della difesa americana, Vernon Walters, si recò approssimativo a Parigi per invitare a Chirac di mandarlo ancora per qualche tempo, si attese di nuovi sviluppi dell'indagine.

Tali sviluppi non si fecero attendere: i poliziotti francesi (aiutati anche dalla C.I.A.) fecero la perquisizione scoperta (e in appartenimento partigiano, dove il compagno sarebbe potuto essere prigioniero, di un'arma che sarebbe servita al "complotto del barbonismo" organizzato Charles Ray).

La mancata una così spudolata ed evidente che la borghesia francese, per giustificarsi, dovette fare ricorso a questa storia "antiterrorismo" per arrivare a questo nuovo processo, dove Georges Ibrahim Abdallah fu condannato all'ergastolo prima di essere nuovamente rinchiuso nelle prigioni di Cluses e Mantes-la-Jolie.

VIVA LA RESISTENZA DELLE MASSE POPOLARI ARABE! ABBASSO L'IMPERIALISMO E I SUOI LACCHETTI! VITTORIA E GLORIA PER TUTTI I POPOLI IN LOTTA!

Per saperne di più sulla solidarietà: liberogeorges@ono-log.org
ASSOCIAZIONE SOLIDARIETA' PROLETARIA
sep_mil@heaven.it



Pour lui écrire :

**Georges Ibrahim Abdallah
2117/ 221
CP de Lannemezan
204 rue des Saligues
BP 70166
65307 Lannemezan**

Pour nous écrire :

liberonsgeorges@no-log.org

Pour plus d'informations :

<http://liberonsgeorges.over-blog.com>

LIBEREZ GEORGES ABDALLAH
Prisonnier politique en France depuis 1984
SOLIDARITE



تضامن